«Je vais au communisme comme je vais à la source» P.Picasso

le drapeau rouge

Journal du Parti Communiste Fondé par Joseph Jacquemotte en 1920

Janvier
Février
2015 -N°48

1€

L'invitée du DR :

Karin Verelst
«Le Pacte Budgétaire (TSCG) viole de manière flagrante la Constitution»

Freddy Visconti
Lux-leaks ? Késako ?

Julien Hannote
Les jeunes dans la rue

Thierry Verhoeven
Grèves et prises d'otages

Martin Willems
Le travailleur face à la justice

Georges Berghezan
L'Union Européenne au Kosovo

François Licoppe
Vers une nouvelle politique d'endiguement

& les chroniques (culture) de Robert Waeles, (actualités) de Vladimir Caller

Editorial

L'HEURE DES VÉRITÉS : Syriza, Charles Hebdo

Tous les sondages donnaient vainqueur le parti d'Alexandre Tsipras dans les élections grecques, mais pas à ce point. «Merkel, troïka: go home», pouvait on lire sur les pancartes d'Athènes une fois la sanction populaire confirmée. Ainsi, malgré les chantages, prononcés par Mme Merkel ou M. Juncker, la souveraineté populaire de ce vieux pays de résistants n'a fait que confirmer son exigence de dignité.

Mais cette victoire n'est pas seulement porteuse d'espoirs ; elle annonce aussi des risques et de grandes difficultés. L'adversaire, très puissant, adapte ses tactiques aux circonstances et commence à faire semblant de bien accueillir la victoire de Syriza ; à chercher même à la faire sienne : « Draghi soutient Tsipras», titrait le grand quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung trois jours avant les élections, interprétant ainsi la décision de la BCE d'acheter les dettes souveraines afin de réactiver les économies européennes. De son côté, Yana Angelopoulos, à la tête du premier groupe d'armateurs du pays, se découvre des sympathies pour les vainqueurs le lendemain des résultats. En plus, le FMI, en concertation avec l'UE, va certainement conditionner la suspension de son chantage, décidé fin décembre 2014, lorsqu'il avait conditionné le versement de sa dernière tranche d'aide (un peu plus de 7 milliards d'euros) à la formation du nouveau gouvernement. Confronté à toutes ces menaces, Tsipras a déclaré qu'il va tenir bon, que la soumission envers la Troïka c'est finie. Mais, pour ce faire, il devra compter et avec la solidité de ses convictions et, surtout, avec la participation alerte des mobilisations populaires, des travailleurs organisés dans le syndicalisme de classe comme PAME et de la gauche radicale, dont le KKE (Parti communiste grec).

A Paris, la barbarie la plus extrême s'est illustrée ce 7 janvier dans l'attaque terroriste contre le journal Charlie Hebdo. Ce crime a fourni l'occasion aux grands médias de concentrer leurs attaques sur l'islam radical tout en cachant leur responsabilité et celle des gouvernements qu'ils servent.

Comme si les crimes d'État commis lors de l'intervention militaires en Libye, comme si la gigantesque manipulation des TV et grands médias, y compris Charlie Hebdo !, déformant les faits en Syrie, diabolisant à outrance son président, ne constituait pas l'instrument précieux pour susciter des engagements meurtriers de jeunes désœuvrés des banlieues. Quoi de mieux, en effet, pour donner un sens à leur vie, que de leur insuffler une religiosité dévoyée qui les porte à ignorer l'existence même du concept de tolérance envers les pensées et les croyances d'autrui ?. ■

Le Drapeau Rouge 4, rue Rouppe à 1000 Bruxelles ■ Bureau de dépôt: 1000 Bruxelles 1 ■ Numéro d'agréation : 405.266 ■ BC 9768

L'invitée du DR: Karin Verelst

"Le Pacte Budgétaire (TSCG) viole de manière flagrante la Constitution"

Au départ spécialiste en biologie moléculaire, sa curiosité naturelle l'a conduite dans divers domaines de la pensée humaine dont, entre autres, l'histoire des sciences et les conclusions philosophiques que l'on en peut tirer. Passionnée par les mathématiques, de l'antiquité à nos jours, de ses applications et enseignements, de ses liens et son parallélisme avec la physique, Karin se pose la question de savoir quelle est la place des sciences dans la grande aventure de la créativité, de la découverte intellectuelle et du développement de l'humanité. Mais elle est aussi une citoyenne alerte et active. C'est ainsi qu'elle s'insurge contre des pratiques antidémocratiques que des pouvoirs bien réels mais sans aucune légitimité sont en train d'imposer aux populations européennes. C'est le cas des divers traités déjà en vigueur ou en préparation et par lesquels l'Union européenne dicte carrément les politiques que nos divers pays devront impérativement suivre sous peine de subir de lourdes sanctions financières.

C'est pour lutter contre ces pratiques antidémocratiques, contre cette conception autoritaire de l'exercice d'un pouvoir exempt de légalité que Karin s'insurge avec le collectif 'Constituante' dont elle est la porte-parole. Dans cet entretien, elle nous explique les tenants et aboutissants d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle afin d'empêcher que cette violation des principes de base de la Constitution belge soit consommée..

Le Drapeau Rouge.- *A quel moment et pour quelles raisons avez-vous décidé de passer de votre engagement dans la recherche scientifique et philosophique à un engagement citoyen si intense tel que vous vivez aujourd'hui ?*

Karin Verelst.- Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Dès le moment où j'ai commencé à étudier, je me suis engagée sur le plan politique et culturel. C'était la politique de l'éducation qui m'intéressait au départ, et mon engagement était d'abord local ; mais il s'est développé assez vite dans le contexte des syndicats d'étudiants et sur le plan national et international. C'est d'ailleurs là que j'ai « rencontré l'Europe » pour la première fois.

Le DR.- *Mais le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG, ou 'Pacte budgétaire') n'est pas le seul à porter atteinte aux principes démocratiques et constitutionnels. Quel est, à votre avis, sa particularité ?*

K.V.- C'est une bonne question, mais contrairement à beaucoup de bonnes questions, celle-ci a une réponse. Le TSCG ne reprend pas seulement, en les renforçant, les normes budgétaires déjà imposées par « l'Europe » aux États-membres ; il vise aussi à les constitutionnaliser. C'est très explicite à la fois dans le Préambule et dans le texte lui-même. Cela veut dire que les Etats doivent inscrire ces normes, soit par une inscription directe par voie d'une révision de la Constitution, soit « par une procédure contraignante équivalente ». Cette dernière option est sans doute prévue pour s'adapter à la situation de certains pays où une modification de la constitution n'est pas simple, et même potentiellement contestable, comme en Belgique.

Le DR.- *Ne croyez-vous pas que le fait de ne pas respecter le principe de souveraineté et d'étendre ce mépris à l'ensemble des pays européens ne fasse partie d'une orientation, d'un projet, cherchant à affaiblir les possibilités de résistance des nations afin d'instaurer une supranationalité où elles seront enfin dissoutes ?*

K.V.- Évidemment qu'il y a une orientation, une stratégie même, bien que je ne crois pas que cette évolution ait été clairement conçue dès le début. On a profité des occasions au fur et à mesure qu'elles se présentaient et on s'est attaché pour en créer des nouvelles. Tout a commencé avec le Traité de Maastricht — le projet d'une monnaie unique, des normes budgétaires, la privatisation des secteurs publics, les premières décisions avec majorité qualifiés sans possibilité de veto... —, c'est là que le grand dérapage du projet européen, auquel beaucoup d'entre nous ont sincèrement cru pendant des années, a commencé.

Le DR.- *Comment expliquez-vous la prise de position du Conseil d'État à propos de la légalité constitutionnelle du TSCG ?*

K.V.- Par pression politique, par manque de temps et par lâcheté

Le DR.- *Sur quelles bases comptez-vous contester l'argumentaire du Conseil d'État ?*

K.V.- Le Conseil d'État ne contredit pas seulement la Constitution elle-même et — au moins dans l'esprit — les arrêts antérieurs de la Cour constitutionnelle, mais aussi ses propres arrêts et avis émis par le passé. En un mot, ils interprètent l'article 34 de la Constitution comme une

licence qui permet de transférer n'importe quelle partie de la souveraineté nationale vers les « institutions supranationales ». Or, l'article 34 (dans la version originale, l'article 25a) n'est rien de plus qu'un corollaire de l'article 33 (originellement l'article 25 ; la manière de numéroter n'est pas innocente !). Ce dernier article déclare en des termes forts et clairs que « tous les pouvoirs émanent de la nation ». Ce principe date de 1831 et n'a jamais été révisé. Cet article est si clair que, en fin de compte, toute participation à des organes internationaux qui impliquerait le moindre partage des pouvoirs concernant des secteurs essentiels de la vie publique nationale (comme la défense dans l'OTAN, la politique économique ou budgétaire dans le cadre de l'UE) deviendrait sans exception anticonstitutionnelle. On a profité de la réforme de l'État de 1970 pour surmonter ce blocage. L'article 34 a alors été modifié pour permettre que « l'exercice de pouvoirs déterminés peut être attribué par un traité ou par une loi à des institutions de droit international public ». Vous voyez bien qu'il ne s'agit que de l'exercice, pas des pouvoirs eux-mêmes, et que ces derniers doivent être clairement délimités.

Donner des pouvoirs presque absolus en matière de décisions budgétaires à la Commission européenne et au Conseil des ministres, sur base d'une prétendue primauté des « normes » (la « règle d'or ») dictées en vertu d'un traité (voté par majorité simple), viole de manière flagrante les articles 74, 170 et 174 de la Constitution belge qui définissent la quintessence du pouvoir souverain, c'est-à-dire la prérogative absolue des chambres législatives concernant la politique budgétaire du pays.
Ce transfert de pouvoirs ramène la politique budgétaire à une espèce de gestion, dans le cadre du droit administratif, à une affaire de technocrates, ce qui ôte de facto toute signification aux élections nationales. Il suffit de voir la peur des eurocrates face au risque que soit élue en Grèce une majorité qui ne se plie plus à leur volonté. Et pour mettre du sel sur la plaie, cela empêche l'État belge à tous les niveaux de pouvoir de satisfaire d'autres obligations constitutionnelles, comme celles énumérées dans le fameux article 23, sur les droits dits socio-économiques.

Le DR.- *Vous êtes quand même consciente du rapport de forces inégal entre le pouvoir du néolibéralisme derrière ces traités et le mouvement qui résiste à ces diktats. Quelle sera la réaction du collectif Constituante au cas d'échec de votre recours au Conseil constitutionnel ?*

K.V.- Cela peut sembler un peu bizarre, mais je ne crois pas qu'on puisse vraiment échouer et ce, pas seulement à cause de la qualité de notre argumentation. Je conçois évidemment qu'il y aura une pression politique énorme, et que la Cour n'est pas composée uniquement de juges... Mais nous arrivons au moment idéal. Le TSCG vise à conclure un processus de dépossession politique et juridique des États membres de l'Union européenne. Mais en même temps, on voit que les politiques d'austérité ont échoué partout, même dans le cadre de leurs propres références politico-économiques, ce qui a causé une crise de légitimité pas seulement au niveau de ces politiques, mais aussi sur le plan des institutions qui les défendent. De nouveau, la situation en Grèce en est exemplaire. La Belgique est un des rares pays où la résistance politique peut encore se traduire en termes juridiques et constitutionnels, à cause de la ratification tardive du TSCG. La Cour ne peut pas se déclarer incompétente, parce qu'il n'existe pas d'autorité juridique supérieure ; certainement pas la Cour de Justice à Luxembourg, dont les compétences se limitent au plan de la législation dérivée ou secondaire des États-membres, comme le TSCG le reconnaît d'ailleurs. Si la Cour Constitutionnelle se déclarait incompétente sur des matières aussi fondamentales, on ne sera probablement pas les seuls à se demander quelle est alors sa raison d'être. Cela pourrait aussi donner l'idée à des aventuriers politiques, qui ont intérêt à la déstabilisation institutionnelle de l'État, que « tout est possible ».

Ceci vaut aussi quant à la recevabilité de nos recours ; question soulevée avec acharnement par le gouvernement fédéral par manque de bons arguments. Mais c'est la première fois dans l'histoire que des citoyens belges introduisent un recours auprès de la Cour Constitutionnelle et ce, non pas à propos d'une loi ou d'un traité quelconque, mais sur l'intégrité de la Constitution elle-même vis-à-vis d'une menace extérieure, qui n'atteint pas seulement leurs droits de citoyens comme membres de la communauté politique qui constitue, selon la Constitution, la Nation, mais qui, à cause de ses conséquences budgétaires, les touche aussi profondément dans leur vie personnelle. Suivre ces voies échappatoires mènerait facilement dans des culs-de-sac institutionnels.

Par ailleurs, tout autre arrêt de la Cour, même la moindre mise en cause des stipulations du TSCG, aura immédiatement des conséquences politiques, et pas seulement sur le plan belge. Alors, comment pourrions-nous échouer? Il s'agit évidemment, maintenant et dans le futur proche, de transformer cette procédure juridique en arme politique, ce qui n'est pas si facile, je l'admets volontiers. Mais j'ai le sentiment qu'on a le vent en poupe, l'intérêt est croissant, et j'ai confiance que tous nos efforts ne seront pas vains.

Le DR.- *N'avez-vous l'impression que le personnel scientifique, hormis quelques exceptions remarquables, reste dans une sorte de tour d'ivoire vis à vis des enjeux de cette nature? Quel enseignement tirez-vous de cette expérience sur le plan personnel?*

K.V.- Je ne crois pas que la tour d'ivoire soit propre aux scientifiques. Il y a dans toutes les couches de la population des gens conscients et ceux qui préfèrent fermer les yeux, spécifiquement sur la question européenne, qui est presque taboue dans les médias officiels. On ne veut quand même pas être considéré comme des « populistes », n'est-ce pas ? Néanmoins, la situation est devenue tellement grave et directement tangible pour un si grand nombre de gens que le réveil se produit à une vitesse accélérée, ce qui ne veut pas dire, malheureusement, que les gens ont beaucoup de confiance en ceux qui se disent leurs défenseurs. Mais est-ce qu'on peut le leur reprocher? Cela dit, leurs craintes et revendications sont réelles, et il y a des requins sur le littoral. On a un travail non pas seulement de mobilisation, mais aussi et surtout d'invention politique et civique devant nous, et c'est urgent...■

Propos recueillis par Vladimir Caller

DR48.sla Pagina: 3 Datum: di jan 27 2015

Grève ou prise d'otage ?

Thierry Verhoeven*

Chaque fois qu'il y a une grève, c'est pareil. Les médias montrent les piquets de grève qui empêchent les travailleurs qui ne sont pas en grève d'aller travailler. Les médias font parler ces travailleurs empêchés qui défendent leur « droit au travail » face au « droit de grève ». Les médias montrent aussi les quais de gare et de bus déserts. Ils font parler les navetteurs, pas contents parce qu'ils sont bloqués par la grève. Ces navetteurs disent qu'ils sont pris en otage par les grévistes. Les médias font parler aussi de braves citoyens qui disent que la grève ne change rien, que la grève ne sert à rien.

Le droit au travail

Les travailleurs en grève empêchent-ils les autres de travailler ? Ils empêchent surtout d'autres travailleurs d'être soumis, ce jour-là, au patron. Car beaucoup de travailleurs n'osent pas se déclarer en grève. Parce qu'ils sont intérimaires. Parce qu'ils sont en contrat à durée déterminée. Parce qu'ils sont déjà « mal vus » par le chef. Au 19e siècle, les travailleurs n'étaient pas organisés, il n'y avait pas de syndicat. Les ouvriers travaillaient 12 heures par jour pour un salaire de misère. Ils n'avaient pas le choix. Petit à petit, les travailleurs se sont organisés. Ils ont refusé des conditions de travail inhumaines. Ils ont réclamé de nouveaux droits. Ce que l'on appelle le droit de grève est un de ces droits-là.

Et le droit au travail, alors ? On ne peut pas mettre à égalité droit de grève et droit au travail. Le droit de grève est un droit gagné par les luttes. Il est porté par le mouvement ouvrier. Il s'exerce ensemble. C'est la volonté d'un collectif organisé en syndicats. Le droit au travail n'est pas vraiment un droit : il y a, en Belgique, des centaines de milliers de personnes qui n'ont pas ce droit puisqu'ils sont au chômage. Le droit au travail est un faux droit individuel. Ce sont les patrons qui insistent le plus sur le respect du droit au travail. Le droit au travail n'est pas vraiment volontaire. Rappelons le principe du contrat de travail : le travailleur loue au patron sa force de travail, physique et intellectuelle, et il est soumis à l'autorité de ce patron. Individuellement, donc, le travailleur n'est pas libre.

L'usager otage

Les travailleurs en grève prennent les usagers en otage. C'est ce qu'on entend souvent à la télé, les soirs de grève. La personne qui doit prendre le bus, le train ou l'avion est bloquée. L'employé devra rattraper le retard dans son travail, le lendemain. L'intérimaire qui ne peut aller au travail va se faire mal voir par le patron. Et pire encore, le chômeur ne peut pas aller en formation et l'enfant n'aura pas école ! C'est un scandale ! Ce sont les plus faibles de notre société qui sont touchés par la grève. Le scandale de la grève serait que « la grève gêne ceux qu'elle ne concerne pas » (1), les « petites gens ». La grève ne gêne pas directement les patrons et les ministres. C'est simple à comprendre.

Et bien non, ce n'est pas si simple ! D'abord, la grève gêne les patrons. Ils n'aiment pas que leurs travailleurs échappent à leur autorité, ne serait-ce qu'un jour. D'ailleurs, pour la grève générale du 15 décembre, les patrons ont lancé un compte facebook qui s'appelle « Moi, le 15 décembre, je travaillerai. » Ensuite, la grève gêne les ministres. Ils n'aiment pas que la population manifeste son mécontentement. Les responsables politiques aiment les citoyens au moment des élections. Les citoyens vont voter dans un isoloir. Ils sont alors des individus, isolés, seuls, pour choisir un parti ou un responsable politique. Les citoyens peuvent se laisser impressionner par les affiches, par la communication, par les promesses des femmes et des hommes politiques. Mais dans notre société, les citoyens ne sont pas toujours isolés. Ils s'expriment aussi collectivement en dehors des élections. Pour les ministres, c'est un désordre social qui menace leur mission et leur poste.

Enfin, ce que la grève montre, c'est qu'il n'y a pas, d'un côté, les mauvais grévistes, et de l'autre côté, les bons usagers. Ce que la grève montre c'est qu'il y a, d'un côté, les dominés, et de l'autre côté, les dominants. En effet, il y a, d'un côté, ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre et, de l'autre côté, ceux qui les dirigent. La grève montre la solidarité entre dominés. Et cela, les dominants, les patrons et les dirigeants n'en veulent pas.

La grève inutile

Une autre bonne raison de ne pas faire grève serait que la grève ne sert à rien. A cela on peut répondre par une phrase syndicale, simple mais juste : « Quand on se bat, on n'est pas sûr de gagner mais quand on ne se bat pas, on est sûr d'avoir déjà perdu. » On peut répondre aussi que si on ne se bat pas, si on ne résiste pas, le gouvernement et les patrons demanderont toujours plus de sacrifices aux travailleurs. Puisqu'ils se diront que finalement les gens acceptent les sacrifices.

Et puis, protester, manifester, faire grève quand on n'est pas d'accord, c'est une dignité de l'homme. C'est une des grandes différences entre l'homme et l'animal. Une philosophe française, spécialiste des rapports entre les hommes et les animaux, l'écrit : « Les grands singes ne sont pas capables de faire la révolution ! »(2) Autrement dit les animaux, même très intelligents, ne peuvent pas changer leur organisation, leur société. Nous, tous ensemble, on peut changer la nôtre.

Enfin la grève et ses piquets, c'est une

DR48.sla Pagina: 4 Datum: di jan 27 2015

forme d'embrigadement, d'aveuglement, un déchaînement de violence favorisé par un groupe dirigé par des meneurs suivi par des travailleurs « moutons ». N'ignorons pas cet aspect mais terminons en chanson par *En groupe, en ligue, en procession* de Jean Ferrat : On peut me dire sans rémission

Qu'en groupe, en ligue, en procession, on a l'intelligence bête...
Je n'ai qu'une consolation
C'est qu'on peut être seul et con et que dans ce cas, on le reste !!! ■

* *Animateur du site www.journal-essentiel.be*

(1) La phrase est de Roland Barthes, un spécialiste qui a étudié les signes dans notre vie sociale et ce qu'ils veulent dire. Voir son texte L'usager de la grève dans Mythologies

(2) Elisabeth de Fontenay, elle a écrit, entre autres, Le silence des bêtes (Fayard, 1998)

Ça branle dans le manche?

Thierry Verhoeven

« Oui mais !
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare ! à la revanche
Quand tous les pauvres s'y mettront »

Tel est le refrain de la « Semaine sanglante », chanson écrite par Jean-Baptiste Clément quand les troupes versaillaises massacrèrent des dizaines de milliers de communards, ces gens du peuple qui participèrent à la Commune, mouvement et gouvernement révolutionnaires qui ne fut qu'un moment mais quel moment de l'histoire ouvrière et sans doute son creuset . Aujourd'hui en Belgique, on a l'impression que « ça branle dans le manche ». Le gouvernement d'ultra-droite est arrogant mais boiteux. La grande manifestation de novembre et les grèves de décembre montrent la détermination des syndicats mais surtout la mobilisation de leurs bases. Une telle démonstration n'est ni neuve ni originale dans notre pays. On connaît la force des syndicats, ne serait-ce que par leur nombre d'affiliés. Malheureusement, on connaît aussi leur force d'inertie, engoncés qu'ils sont dans leur institutionnalisation, leur proximité parfois complice avec des partis politiques, leur tradition de concertation à tout prix pouvant aller jusqu'à la compromission, ... Mais on a quand même l'impression que « ça branle dans le manche » parce que pointent, plus loin que les orientations des traditionnels appareils, des mouvements encore balbutiants mais déterminés non seulement de l'habituelle base mécontente mais d'autres individus ou groupes de la société.

Faire des déclarations

L'habituelle base mécontente d'abord. On sent que son mécontentement n'est pas un coup de tête mais lentement mûri. Au 1er mai 2012, le secrétaire FGTB de Charleroi appelle à une mobilisation à gauche du PS. Cet appel s'est prolongé dans un « programme anti-capitaliste d'urgence ». Le jour de passation de pouvoir de Demelennne à Goblet, Nico Cué, secrétaire général des métallos FGTB, déclare à la RTBF: « Les diktats de la méthode Demelenne, c'est fini. Pour moi, le rôle d'un syndicat n'est pas de s'asseoir à une table de négociations et de ne ramasser jamais que les miettes. Et ce que j'appelle les processions Nord-Midi énervent nos militants et je les comprends. » Ajoutons encore l'adresse de Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, à Paul Magnette, président du gouvernement wallon. Le dirigeant syndical y dénonce : l'austérité programmée à la région wallonne, le goût du secret et de l'oukase de son exécutif. Une lettre que Magnette n'a pas volée !

Faire de la morale

Les mouvements balbutiants mais déterminés ensuite. On sent que ces mouvements ne sont ni inclus ni exclus des habituelles manifestations des appareils traditionnels. Il y a une sorte de concomitance entre les deux. La preuve ? A la FGTB, surtout à Liège, s'est organisé « Acteurs des temps présents » visant à sortir le syndicat d'un certain corporatisme et de s'allier, entre autres, des artistes ou encore des petits agriculteurs, victimes eux aussi de la crise comme le salarié.
Plus récemment le mouvement flamand « Hart boven hard » (le cœur pas la rigueur) associe citoyens et organisations comme la mutualité chrétienne flamande. Côté francophone, des artistes et des citoyens s'engagent dans « Tout autre chose ». Et n'oublions pas le succès électoral du PTB-GO et sa protestparade. PTB-GO a fait et fait campagne sur ce que l'on peut ramasser dans l'ancien slogan lancé par Joseph Jacquemotte, fondateur du Parti communiste : « On ne peut être à la fois du côté des riches et du côté des pauvres : il faut choisir !» ou encore une campagne que l'on peut assimiler aux propos Julien Lahaut, futur député communiste, qui, devant des enfants de grévistes , fait cette condamnation morale: « Les patrons sont des méchants ! »

Faire de la politique

La tradition, surtout du côté de la gauche dite « petite gauche » ou « gauche radicale » que nous appellerons plus volontiers « conséquente », veut que la politique n'ait rien à faire avec la morale. Sommes-nous en train de changer de pied ? Qu'importe au fond ! Ce qui compte ce sont les alliances d'aujourd'hui, encore fragiles, ou celles possibles demain entre l'habituelle base mécontente avec les appareils qui les organisent et les mouvements citoyens encore balbutiants mais déterminés. La gauche connaît bien ce couple infernal souvent séparé, rarement allié. On connaît la stérilisation des luttes par les traditionnels appareils syndicaux et politiques, voyant trop bas et trop court. On connaît les « hauts drapeaux claquant dans le vide » tenus par des mouvements citoyens. Pourtant, les uns et les autres doivent travailler de concert aujourd'hui pour aller de conserve demain. Ca branle dans le manche mais il faudra autre chose pour que le gouvernement tombe et, plus loin, que le néolibéralisme chute. ■

DR48.sla Pagina: 5 Datum: di jan 27 2015

Le travailleur face à la Justice

Martin Willems*

Les relations de travail sont balisées par un ensemble de droits et obligations, tant pour le travailleur que pour son employeur. C'est le droit du travail. Et lorsqu'une partie estime que ses droits sont bafoués par l'autre partie, reste le recours à la Justice via les tribunaux du travail. A priori on préférera toujours tout faire pour éviter de s'en remettre à un tiers (le juge), dans l'idée que le rapport travailleur/employeur reste un rapport de long terme entre deux parties qui doivent et devront continuer à vivre l'un avec l'autre et sont condamnés à s'entendre, du moins à trouver un modus vivendi.

Cela se fera toujours dans un certain rapport de forces : autant l'employeur pourra toujours mener un chantage à l'emploi (si tu n'es pas content, ...), autant le travailleur pourra toujours menacer – de préférence collectivement- de ne pas réaliser le travail voulu. La Justice fige ce rapport et « tranche », sans beaucoup d'égard pour ce qu'il adviendra ensuite entre les parties. La Justice enfin voit la relation travailleur/employeur sous le prisme bourgeois du droit, comme un rapport contractuel entre deux individus. Il y a peu de procès où est impliqué un groupe collectif de travailleurs. Dans cette relation, ramené à un individu, le travailleur sera toujours la partie faible. C'est d'ailleurs l'objet du syndicalisme que de fédérér en collectif les intérêts individuels parallèles des travailleurs pour modifier l'équilibre en faveur des travailleurs. Mais il reste des situations où le recours aux tribunaux est inévitable, soit que la relation de travail ait cessé, soit que le rapport de forces n'ait rien donné, soit que l'employeur choisisse de judiciariser le conflit.

L'objet de cet article est d'expliquer en quoi ce recours à la justice est souvent frustrant pour le travailleur, tant l'accès à l'institution est, en pratique, fondamentalement inégal. Je choisis de développer trois obstacles fondamentaux, qui en pratique se retournent contre le travailleur:

1. Le coût de la procédure
2. La durée de la procédure
3. La complexité et l'imprécision du droit

1. Le coût de la procédure

Une procédure en justice est toujours coûteuse, et celles devant le tribunal du travail n'échappent pas à cette loi. Des changements récents ont renforcé encore ce coût. Ainsi des indemnités de procédure. Il s'agit d'une mesure a priori de bon sens et équitable : la partie qui perd le procès doit payer un forfait à son opposant, supposé rembourser en partie les frais d'avocats de ce dernier. L'idée étant que celui qui a dû se défendre en Justice alors qu'il était dans son bon droit ne devrait pas devoir supporter le coût de sa défense qui aurait été évité si l'adversaire avait respecté le droit.
En pratique, vu l'aléa judiciaire (le fait que l'on ne puisse jamais être vraiment sûr du résultat, tant celui-ci dépend de l'appréciation discrétionnaire du juge qui n'est pas omniscient et donc se base sur les éléments qu'on lui amène et la manière dont on les lui amène), cela signifie aussi que le travailleur qui s'estime lésé par son patron doit toujours y réfléchir à deux fois avant d'attaquer celui-ci en justice. Car s'il perd il perdra non seulement l'argent dépensé pour sa défense, mais il devra aussi acquitter à son patron une indemnité de procédure qui, selon l'enjeu financier du litige, peut aller de 1000 à 10000 €.

Bien sûr on peut souligner que le travailleur militant et prudent sera syndiqué, et bénéficiera donc de l'assistance en justice de son organisation syndicale. Il faut noter que celle-ci est de plus en plus coûteuse pour les organisations syndicales, notamment à cause des indemnités de procédure. Très étrangement ces indemnités de procédure ne sont dues que si l'autre partie se fait représenter par un avocat. Or dans les organisations syndicales ce sont souvent les plaideurs syndicaux qui défendent le travailleur. Dans le cas où ils gagnent, ils ne se voient pas accorder d'indemnité de procédure alors qu'ils la doivent à leur adversaire patronal s'ils perdent. Cette application inégale a été fortement contestée, sans résultat jusqu'ici. Un surcoût pour les services juridiques syndicaux signifie invariablement ou une augmentation des cotisations ou une plus grande prudence lorsqu'il s'agira de décider si un dossier d'affilié est pris en charge ou non par le syndicat.

Autre coût nouveau: la TVA sur les honoraires des avocats. Depuis le 1er janvier 2014, une TVA (de 21%) est due sur les honoraires des avocats, qui étaient libres de TVA auparavant. C'est évidemment un coût supplémentaire significatif pour le travailleur qui se fait représenter par un avocat. Ici encore il y a inégalité de la mesure entre travailleur et entreprise. Car les entreprises peuvent déduire la TVA qu'ils paient de leur propre dû à la TVA (sur les produits et services qu'ils vendent), de sorte que le surcoût lié à la TVA des frais d'avocats est en général indolore pour les entreprises qui le déduisent, et donc ne déboursent pas un euro de plus, au contraire du travailleur.

2. La durée de la procédure

Les tribunaux et cours sont encombrés et ont un grand arriéré. C'est vrai aussi pour les tribunaux du travail, surtout depuis qu'ils ont aussi en charge la médiation de dettes. Bien sûr cela diffère d'une région à l'autre. A Bruxelles, il faut compter 2 à 3 ans pour une procédure au tribunal du travail et autant pour la procédure d'appel. Imaginons qu'un travailleur soit injustement mis à la porte pour faute grave et qu'il conteste en justice cette qualification de faute grave. S'il gagne en première instance mais que son patron fait appel, il ne saura finalement que 4 à 6 ans après son licenciement si c'était bien une faute grave ou non. Il y a de quoi décourager le travailleur qui souvent, la première colère passée, a aussi à cœur de pouvoir tourner la page. Car vivre une

DR48.sla Pagina: 6 Datum: di jan 27 2015

procédure judiciaire pendant de longues années est aussi éprouvant pour le moral, ne serait-ce que parce qu'on reste baigné tout ce temps dans le souvenir d'une expérience professionnelle négative, mais aussi parce que pendant le procès chaque partie voudra faire feu de tout bois contre son adversaire, de sorte que l'ex employeur voudra noircir autant qu'il le peut, et au besoin à force de mauvaise foi, le travailleur. Cela il faut savoir le supporter moralement sans nausée et sans déprimer.

3. La complexité et l'imprécision du droit du travail

Le droit du travail belge est loi d'être un édifice cartésien. Rien ou presque n'est noir ou blanc.

Ainsi prenons cette notion importance qu'est la faute grave. Le droit belge la définit comme « *toute faute qui rend immédiatement et définitivement impossible toute collaboration professionnelle entre l'employeur et le travailleur* ». Voilà une définition éminemment subjective. Le droit ne dit donc aucunement de manière détaillée ce qui est et ce qui n'est pas une faute grave. Et de fait, outre des fautes graves patentes (violence physique par exemple), pour la plupart des faits considérés par les employeurs comme faute grave, il est impossible de prévoir à l'avance ce qu'en pensera le juge. D'autant plus que, pour un même dossier, le verdict peut être pour un juge qu'il y a faute grave et pour un autre juge qu'il n'y a pas faute grave. Le résultat est que c'est surtout la jurisprudence (l'ensemble des décisions précédentes) qui fait le droit et que l'on juge par « analogie », avec la difficulté qu'aucun dossier n'est à 100% semblable à un autre et qu'il n'y a aucune obligation pour un juge de s'aligner sur la décision d'un prédécesseur dans un cas similaire. Le droit est défini de manière vague. Le droit du travail est souvent aussi sujet à interprétations divergentes. Et ce n'est pas un hasard. Car souvent le droit du travail est le résultat, soit de négociation (le cas des conventions collectives de travail au niveau national, sectoriel ou d'entreprise), soit le résultat d'influences divergentes entre patronat et organisations syndicales. De sorte que, très souvent, le texte de loi ou la convention collective est le fruit d'un compromis atteint au milieu de la nuit, après de nombreuses heures de

discussion, et on aboutit sur un texte volontairement sibyllin ou chaque partie arrive à lire ce qu'elle voulait y mettre, même si ces lectures sont contradictoires ! C'est peut-être satisfaisant pour le négociateur, qui aura l'impression d'avoir obtenu ce qu'il voulait, mais ça l'est moins pour le travailleur puisque le résultat sera, in fine, que c'est le juge qui, à défaut de précision, décidera souverainement, dans chaque cas d'application, de quelle manière il veut lire la loi ou la convention ambiguë.

Il y a également un manque évident de souci de cohérence et de modernisation. Souvent les lois sont modifiées, transformées, amendées, sans que l'on prenne garde à la cohérence des textes successifs qui s'additionnent sans toujours être cohérents et sans que l'on prenne la peine de refondre les textes. Un bon exemple est celui du contrat de travail sous statut soit d'employé soit d'ouvrier. Ces notions d'ouvrier et d'employé ont été définies au début du XXème siècle, à un moment où les deux types de statut étaient assez étanches et distinguables. Après moult péripéties, la précédente ministre de l'emploi a fait adopter le 26 décembre 2013 une «Loi concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés [...] ». Et pourtant, contrairement à son intitulé, cette loi n'introduit aucun statut unique. Elle ne fait qu'égaliser les droits des deux statuts sur deux matières (notamment le délai de préavis en cas de licenciement), sans résoudre le problème de discrimination à sa racine, à savoir supprimer la distinction légale en ouvrier et employé. Ainsi, aujourd'hui encore, et pour tout nouvel engagement, un employeur a le choix d'engager le travailleur sous statut ouvrier ou sous statut employé. On n'en a pas profité non plus pour clarifier la définition de l'un ou l'autre statut. Ainsi un ouvrier est toujours celui qui s'engage à fournir un travail « principalement d'ordre manuel » et un employé un travail « principalement d'ordre intellectuel ». Un réparateur de machines électroniques est-il un ouvrier ou un employé ? Un programmateur de machines-outil ? Une caissière de supermarché ? Un violoniste d'orchestre ? Un masseur ? Une préposée aux photocopies dans un bureau ? L'incertitude reste aussi grande qu'auparavant malgré la nouvelle loi, et le maintien de la distinction un archaïsme injustifié.

L'aléa profite toujours au plus fort

Beaucoup d'aléas donc, pour le travailleur qui fait face à une injustice et en demande réparation: imprévisibilité du résultat, longueur et coût dissuasifs de la procédure. A qui profite cette situation ? Comme toujours, lorsque la justice est

suite à la page 18

DR48.sla Pagina: 7 Datum: di jan 27 2015

Lux-Leaks ? Késako ?

Freddy Visconti*

La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal.

Vous avez probablement entendu parler du scandale Lux-Leaks, ces sociétés et milliardaires belges qui ne paient pas d'impôts ou très peu en transférant leurs bénéfices au Luxembourg. Technique « d'optimisation » fiscale que l'on appelle « ruling ». Je vous passe les détails techniques mais en résumé cela consiste à créer une société fictive au Luxembourg avec un employé et demi pour gérer la chose et à y transférer les bénéfices qui ne seront taxés qu'à du UN ou ZERO pour-cent !

Alors que nous, les citoyens ordinaires sommes carrément massacrés par ce gouvernement d'ultra-droite, les riches paient moins d'impôts que leur femme de ménage!!!

L'Etat légalise la grande fraude

Cette joyeuseté fiscale est tolérée par l'Etat belge qui légalise donc la grande fraude fiscale. On apprend par ailleurs que cette amusante pratique dure depuis 30 ans. Étonnante conjonction avec la durée de participation au pouvoir du Parti Socialiste, grand pourfendeur de la fraude fiscale et propagandiste de la taxe sur la fortune…

L'État belge organise son insolvabilité en faveur des riches. Tout citoyen qui fait pareil vole en prison "direct" ! Une étude du professeur Michel Gevers de l'UCL démontre que la Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal.

Une énorme hémorragie fiscale

Petit résumé : LuxLeaks = 12 milliards de perte fiscale par an. Les intérêts notionnels : 6 milliards. Les réductions de charges et « aides à l'emploi » : 10 milliards. Les voitures de société : 8 milliards. Note : la voiture de société est « offerte » aux employés comme « avantage » à la place du traitement, ce qui fait économiser 55,7% du coût salarial à l'entreprise, et fait perdre sur les congés

payés et sur la prépension et la pension à l'employé qui n'y a vu que du feu. Les chèques- repas relevaient de la même pratique. Ainsi que la CCT90 (avantages liés aux performances de l'entreprise) qui permet de payer du salaire net sans charges jusqu'à 3131€/an en 2014.

Faisons court, arrondissons les chiffres : 12 + 6 + 10 + 8 = 36 milliards d'euros par an, au moins, qui échappent au fisc. C'est une véritable hémorragie fiscale qui ruine l'état. Une éblouissante preuve que la Belgique est bel et bien un pays riche, très riche même, mais que le problème est l'inégalité de la répartition de la richesse.

Que faire ?

En un seul week-end le gouvernement Leterme a pu endetter la Belgique pour 50 ans en sauvant les banques. En un seul autre week-end le gouvernement PEUT faire une loi qui rend illégale cette pratique dite "d'optimisation fiscale" que ce soit en interne ou avec l'aide d'un pays étranger. Ce qui permettrait de faire renter au pays près de TRENTE-SIX milliards d'euros PAR AN !

Cet impôt normalement dû, permettrai d'éliminer le déficit et de rembourser totalement la dette sur une période assez courte. Cet impôt permettrait de rendre inutiles les traités d'austérité et de supprimer toutes ces attaques féroces contre les petites gens. Cet impôt permettrait à l'état de faire de grands investissements et de relancer l'emploi. Cet impôt permettrait de donner un meilleur avenir à nos jeunes, une meilleure pension à nos vieux et d'octroyer de bons soins de santé à tous.!!!

Nous n'avons pas le temps d'attendre

Nous n'avons pas le temps d'attendre une éventuelle modification de la législation « dans un an ou deux », nous sommes confrontés MAINTENANT aux diktats de la Commission européenne, au garrot impitoyable du gouvernement « kamikaze ». Nous devons revendiquer une réelle justice fiscale IMMEDIATEMENT!

Le Front Commun syndical doit taper sur la table

La fiscalité c'est une des quatre revendications du Front Commun syndical et qui conditionne le reste. Il est clair qu'il faut mettre le paquet sur ce point et mettre en place le rapport de forces nécessaire pour l'obtenir.

* *Membre de la Fédération de Resistances ; www.federesit.be*

DR48.sla Pagina: 8 Datum: di jan 27 2015

Grèce 2014-2015 - La texture du réel

Panagiotis Grigoriou

En mai 2010, le Fonds monétaire international, l'Union européenne et la Banque centrale européenne ont fait irruption dans la vie quotidienne du peuple grec. La "Troïka" était formée, et elle mit le pays sous sa tutelle. La société grecque est alors entrée dans une nouvelle historicité dont elle n'imagine toujours pas les contours et ce, d'abord, par ce qu'elle ne les a pas inventés. Les existences, les comportements, individuels et collectifs, bref tout le corps social en serait profondément modifié.

La "stratégie du choc", vécue et pratiquée, ne laissera plus aucun répit à la population. Multirisque pour pratiquement l'ensemble de la société et pour sa cohésion, multidimensionnelle par sa conception, cette stratégie s'apparente effectivement à un "choc total", introduisant un régime politique aux antipodes de celui de la démocratie, de type occidental. Les repères même quant au temps, s'agissant de sa maîtrise comme d'une certaine vision du futur, sont brisés.

Les données dites économiques en témoignent. Le PIB a chuté d'environ 25% en quatre ans, le chômage officiel est de 30% (58% chez les jeunes), et 40% de l'industrie du pays a ainsi cessé tout simplement d'exister. C'est alors que le quotidien des Grecs est depuis radicalement modifié, les salaires très bas ou non payés deviennent la règle. Les Conventions collectives sont abrogées, les saisies des biens pour dettes sont donc assimilées à une spoliation, rappelant des temps de guerre, sans évoquer dans le détail l'effondrement intentionnellement provoqué du système de santé, lorsque 25% de la population en est exclue. Pas de quoi être surpris: la Troïka a imposé à la Grèce de ne consacrer plus de 6% de son budget à la Santé.

Le nouveau régime, désigné comme étant celui du "Mémorandum", puisque obligé à suivre les diktats de la troïka résumés dans ce document d'abord immatériel mais qui s'est rapidement concrétisé dégradant les hommes, détruisant les liens sociaux et le rapport au temps puisque interdisant tout avenir. Tout ceci s'est reflété dans cette tragique accélération du processus à la suite des élections législatives du 17 juin 2012. Le parti de la Gauche Radicale (SYRIZA) est certes devenu la deuxième formation politique du pays avec 26,89 % des suffrages exprimés pour atteindre un total de 71 députés sur 300 élus que compte l'Assemblée. Néanmoins, la Nouvelle Démocratie (parti de droite) est parvenu à former avec le PASOK et le parti dit de la "Gauche démocratique" (DIMAR, qui a quitté le gouvernement en juin 2013), une coalition favorable au maintien du "mémorandum".

Fin 2014, le gouvernement Samaras -Venizélos est de nouveau acculé devant la perspective d'un "mémorandum définitif", et ainsi, il a été poussé par la Troïka (et par Berlin d'après certains analystes), d'accélérer le processus qui devrait conduire à l'élection du nouveau président de la République par le Parlement. En vain. D'après la Constitution grecque, et après trois tours de scrutin infructueux, le candidat de la majorité et ancien commissaire européen, n'a pas réuni le nombre de 180 voix. Le Parlement a été dissout et des élections législatives du 25 janvier 2015 ont apporté la victoire historique à SYRIZA. La première grande brèche dans le mur de l'austérité et de... Berlin, devient déjà une réalité incontournable et surtout européenne.

En attendant, le climat social et politique grec est de plus en plus délétère. À Athènes comme ailleurs en Grèce, les forces de l'ordre, en uniforme ou porteurs de... cagoule, ont semé la panique, en assaillant délibérément des manifestants, des passants, puis les journalistes qui s'y trouvaient là par hasard ou par conviction.

La révolte d'un jeune et des handicapés, comme symptôme

Le moment choisi par Samaras et par ses conseillers se réclamant d'ailleurs d'une certaine vision d'extrême-droite, est justement celui où de nombreux jeunes manifestaient dans les rues, en soutien au gréviste de la faim Nikos Romanos, activiste anarchiste condamné pour braquage d'une banque en 2013. Cependant, la justice au pays "*troïkanisé*" refusait à Nikos Romanos le droit d'étudier dans les conditions déjà prévues pour les détenus par la législation. Finalement, le gouvernement a reculé devant une indignation qui avait dépassé les frontières. Romanos étudiera, et il a cessé sa grève de la faim.

Au-delà de cette micro-histoire contemporaine, c'est l'ensemble de la politique de la Troïka (BCE, Commission européenne et FMI), qui s'apparente désormais aux yeux des Grecs à un génocide économique lent, tandis que la "gouvernance" de Samaras se réduit alors à la propagande. Ce gouvernement semble avoir en tout cas perdu tout sens de la retenue quant à l'usage de la violence et du mensonge d'État. Ainsi, et avant même l'affaire Romanos, la police avait été envoyée sur le terrain, afin de... arrêter des handicapés dans leur marche vers le ministère des Finances. *"Dans l'indignité nous mourrons"* criaient-ils, dénonçant la suppression de leurs allocations et pour certains d'entre eux, leur... expulsion du système de Santé publique. Démesure digne d'Hybris de la mythologie grecque.
Et comme par... ricochet politique, et

suite à la page 16

DR48.sla Pagina: 9 Datum: di jan 27 2015

Les vrais vainqueurs du référendum écossais

Shaun Docherty

Le lendemain du référendum sur l'indépendance écossaise, un David Cameron triomphant déclarait au monde que, avec 55 % de l'électorat ayant voté « non », le peuple écossais avait définitivement rejeté l'idée de devenir une nation indépendante. Cette notion est devenue le récit médiatique dominant : le peuple a parlé, la démocratie a triomphé, l'indépendance a été rejetée et le débat démocratique sur l'avenir du Royaume-Uni est clos..

Ceci est néanmoins une interprétation très réductrice de ce qui s'est passé en Écosse cet été; elle dissimule l'émergence d'un mouvement social constitué d'électeurs jusqu'alors apathiques et désengagés ; le réengagement d'une classe ouvrière et d'un sous-prolétariat sur l'apathie desquelles repose l'idéologie néolibérale. Tout ceci constitue une menace existentielle pour le Royaume-Uni. En examinant de près la situation, on voit que les causes de cette résurgence du nationalisme écossais sont applicables à la plupart des sociétés qui, brutalisées par l'austérité et les inégalités, commencent à rejeter une doctrine néolibérale que lui est imposée depuis trois décennies.

«Aliénation» était le thème choisi par le communiste écossais Jimmy Reid dans son discours inaugural en tant que recteur de l'Université de Glasgow. Il identifiait l'aliénation comme un problème croissant au Royaume-Uni et dit pourquoi le peuple écossais a commencé à réclamer son indépendance : «Permettez-moi définir dès le début ce que j'entends par aliénation. C'est le cri des hommes qui se sentent victimes de pressions économiques aveugles hors de leur contrôle. C'est la frustration des gens ordinaires exclus des processus de prise de décision. Le sentiment de désespoir et d'impuissance qui envahit les gens qui ont à juste titre le sentiment qu'ils n'ont pas vraiment leur mot à dire dans l'élaboration ou la détermination de leur propre destin». Fondée sur cette aliénation, la campagne du « oui » à l'indépendance a offert un espoir : la vision d'une société libérée de la pression des forces économiques aveugles, où les gens pourraient maîtriser leur propre destin. L'indépendance en 2014, tout comme l'Union des Parlements en 1707, concernait l'économie politique plutôt que le nationalisme : la dernière rébellion nordiste s'opposait à une culture néolibérale dominante qui, sans mandat, a permis au libre-marché de brutaliser la société écossaise. Les graines de cette rébellion ont été semées dans les années 1980 lorsque le gouvernement conservateur a commencé à imposer au Royaume-Uni ses politiques réactionnaires, créant un chômage de masse et des bouleversements sociaux. Ces pratiques ont été particulièrement poignantes en Écosse, illustrant comment la nation a été victime d'un traitement antidémocratique: bien que le Parti conservateur fût minoritaire, il possédait un mandat de Westminster pour imposer une doctrine économique et politique à laquelle peu d'écossais souscrivaient.

En Écosse, le Parti travailliste a été considéré comme le dernier bastion du socialisme, comme un parti luttant pour la justice sociale et défendant la société contre les assauts du libre-marché. Un changement sismique a eu lieu en son sein en 1994 lorsque la clause IV, qui préconisait la nationalisation des grands acteurs de l'économie, a été retirée des statuts du parti. Sous le mot d'ordre de la « troisième voie blairiste», il a embrassé le néolibéralisme et s'est enlisé dans les méandres de la basse politique britannique. Cette démarche a, au début, rencontré l'appui d'une majorité et s'est avérée un grand succès.

En 1997, le Parti travailliste a remporté une victoire écrasante aux urnes et s'est engagé à combler ce déficit démocratique. Le Parlement écossais a été fondé en 1999 et investi de nombreux pouvoirs décentralisés, y compris le contrôle de la santé, de l'éducation et de l'environnement. En fin de compte, il a été conçu pour offrir une gouvernance plus directe et pour garantir que Westminster ne pourrait répéter les crimes des années 1980.

C'est ainsi qu'il a réengagé le peuple écossais, précédemment marginalisé, dans le processus de prise de décision. Ironie du sort, au lieu de résoudre le problème constitutionnel posé par le déficit démocratique et de combattre le nationalisme, le Parlement a enflammé la question de l'indépendance. Il l'a fait en résistant aux politiques néolibérales imposées au Royaume-Uni, dévoilant une claire fracture politique entre le nord et le sud du pays.

Après le succès initial du « New Labour » , sa nouvelle orientation néo-libérale a commencé à créer de nouvelles fractures dans la société écossaise et, suite aux invasions de l'Irak et de l'Afghanistan, le peuple écossais est devenu de plus en plus déçu par son parti d'origine. En 2007, le Parti national écossais (Scottish National Party, SNP) a pris le contrôle du Parlement et, en 2011, gagné les élections avec une telle ampleur qu'il a pu former seul un gouvernement ; une première dans l'histoire écossaise.

Le retour de la souveraineté populaire

Un tel bouleversement s'explique par l'acceptation inconditionnelle du consensus de Washington par la classe politique britannique : avec l'adoption par le « New Labour » de la troisième voie blairiste, les perspectives politiques progressistes de l'électorat écossais étaient de nouveau absentes à Westminster. C'est alors quele SNP, sous la direction d'Alex Salmond, s'est déplacé vers la gauche et a commencé à protéger la société écossaise du rouleau compresseur du libre-marché. Les

DR48.sla Pagina: 10 Datum: di jan 27 2015

nationalistes sont désormais la seule force politique progressiste écossaise. Comme les élites de Westminster profitent de la crise financière pour démanteler l'État providence au-delà de ce qu'aurait pu imaginer Thatcher, l'idée de se séparer d'un régime tellement brutal a gagné en popularité. Utilisant les pouvoirs qui lui sont dévolus, le gouvernement écossais a pu protéger sa population de cette agression néolibérale qui s'intensifiait et élargir le soutien à son projet d'un État indépendant.

Ce défi du SNP, couplé avec l'idée de prendre le plein contrôle du destin de la nation, a paru affranchir l'électorat écossais du meilleur allié du néolibéralisme : l'aliénation. Il a offert de l'espoir. Durant l'été 2014, l l'Écosse s'est engagé dans un débat critique qui, ironiquement, a été absent dans les démocraties développées. Il s'est réengagé dans la politique, s'impliquant dans le processus de prise de décision prêt à résister à ces forces économiques aveugles, qui ont pris le contrôle de tous les aspects de sa vie.

Un tel engagement, bien que cité par les théoriciens de la démocratie libérale comme essentiel à une démocratie fonctionnelle, a profondément secoué l'establishment politique. Comme le référendum s'approchait et que les sondages devenaient de plus en plus serrés, une Écosse indépendante semblait pour la première fois devenir une réalité. L'apathie et l'aliénation, essentielles pour le bon fonctionnement des démocraties néolibérales, étaient vaincus. Panique. Les marchés financiers ont commencé à trembler, la valeur de la livre a chuté et la machine de guerre de Westminster s'est mobilisée pour étouffer l'expression d'une telle démonstration populaire. La bourse a lancé une campagne de peur et de chantage pour contrarier cette révolte contre les forces économiques qui gouvernent notre existence. De la Maison Blanche à Buckingham Palace, de la City de Londres à Wall Street, sont venus de graves menaces : les Écossais allaient perdre leur monnaie, leurs pensions, leurs institutions bancaires, leur sécurité et seront expulsés de l'UE. Comme l'a souligné le journaliste du Guardian [journal britannique de centre-gauche] George Monbiot, dans un éditorial intitulé « Comment les médias ont baisé le peuple

écossais », à l'exception du Sunday Herald, aucun média, régional ou national, n'était en faveur de l'indépendance. Cette campagne médiatique au sens unique défie les principes démocratiques qui devraient permettre l'expression pluraliste d'un éventail d'opinions politiques.

Une autre histoire s'esquisse en Écosse

Le coup de grâce a été porté deux jours avant le référendum. Les dirigeants des trois principaux partis de Westminster ont promis d'accorder au Parlement écossais « de nouveaux pouvoirs étendus », un engagement présenté dans la presse comme une offre de fédéralisme. Une telle ingérence dans une élection est non seulement antidémocratique mais illégale, puisque elle cherche à tromper l'électorat, ce qui donne à un protagoniste un avantage injuste et fausse le résultat du vote. Compte tenu d'une telle agression sur le processus démocratique, le résultat – l'Écosse rejetant l'indépendance avec seulement 55 % des voix – contredit le discours médiatique dominant et est loin d'être concluant. Une autre histoire s'esquisse en Écosse. C'est l'histoire d'une politique de réengagement. Ré-émancipation, d'un électorat qui, au cours de l'été 2014, s'est libéré de l'aliénation et qui a contesté une doctrine politique qui se nourrissait de son apathie. 85 % des électeurs ont voté. Un tel taux de participation reflète un niveau d'engagement politique sans précédent dans les démocraties contemporaines et qui menace non seulement l'existence de l'État britannique, mais aussi celle de tout establishment politique qui ait imposé le néolibéralisme comme la voie unique. Cette idéologie se nourrit de notre aliénation et entretient une classe politique qui, à travers le monde, a observé avec préoccupation le niveau d'engagement politique de l'Écosse, espérant qu'un tel manque d'apathie ne soit pas contagieux. Malgré le verdict des urnes, la vraie histoire en Écosse est une victoire sur l'apathie et sur l'aliénation. Poussé par un sentiment d'injustice, cet électorat redynamisé attend que ces promesses désespérées de la onzième heure soient respectées dans leur intégralité.

La nation est devenue politiquement plus active : l'adhésion au SNP a triplé, atteignant plus de 75.000 membres, dépassant les libéraux-démocrates (44.000), pour devenir le troisième plus grand parti du Royaume-Uni (alors que l'Écosse ne représente que 8,3 % de sa population). Les analystes prédisent désormais un naufrage total au Parti travailliste en Écosse lors de l'élection générale de l'année prochaine. La puissante campagne à la base n'a pas disparu. Révolté par un sentiment croissant d'avoir été trompé par l'establishment de Westminster et leurs sponsors néolibéraux, cet électorat mobilisé n'est pas retombé dans le coma et retient son souffle pour voir quels nouveaux pouvoirs elle recevra, si la Grande-Bretagne va quitter l'UE et comment le libre-marché peut endommager son tissu social encore plus .

Les causes profondes de ce référendum – l'aliénation, le sentiment de désespoir et d'impuissance créé par l'économie illimitée de marché libre qui contrôle tous les aspects de nos vies – n'ont pas changé. En 2014, les Écossais se sont rebellés contre cette aliénation, ont secoué une masse d'électeurs jusqu'alors privée de ses droits et ont contesté une idéologie néolibérale et une élite politique qui se nourrissent du désespoir qu'ils créent. Cette victoire sur l'aliénation a le potentiel, non seulement de libérer le peuple écossais de la liaison de Westminster, mais pourrait avoir des implications profondes pour les sociétés qui souffrent des mêmes agressions partout dans le monde.■

Traduit de l'anglais par Nick Costello

DR48.sla Pagina: 11
Datum: di jan 27 2015

L'UE au Kosovo
Faites ce que je dis…

Georges Berghezan*

…mais ne faites pas ce que je fais : telle pourrait être la leçon à tirer des frasques de la mission « Etat de droit » EULEX au Kosovo, chargée d'enseigner aux indépendantistes kosovars les bonnes manières dans le domaine de la lutte contre la corruption, la criminalité et l'impunité, notamment en supervisant étroitement leur police et leur appareil judiciaire.

L'affaire a commencé fin octobre quand le quotidien albanophone de Pristina, Koha Ditore, a publié des dossiers en provenance d'EULEX, indiquant des rapports étroits entre des responsables de la mission de l'Union européenne et les milieux mafieux et politiques kosovars, ainsi que des lettres de la procureure britannique, qui venait d'être suspendue de ses fonctions, accusant un juge d'EULEX d'avoir reçu un pot-de-vin pour classer un dossier criminel, la procureure en chef d'EULEX de l'avoir couvert et un autre procureur d'avoir bloqué une enquête interne à ce sujet. Ainsi, le juge italien, Francesco Florit, aurait reçu 300 000 euros pour faire acquitter trois tueurs locaux, par ailleurs policiers d'une unité spéciale. N'ayant réussi à n'en libérer qu'un seul, les familles des deux autres malfrats se sont senties grugées par le juge, maintenant replié en Italie, et ont elles aussi raconté leurs déboires aux médias de Pristina.

Tout en démentant avoir transmis ces documents à Koha Ditore – prétexte avancé pour sa suspension –, la procureure britannique, Maria Bamieh, en a confirmé l'authenticité. En plus, elle a affirmé avoir été victime de harcèlement continu depuis qu'elle enquêtait sur les pratiques de certains membres d'EULEX et que ses enquêtes avaient été ignorées par la hiérarchie de l'UE, y compris le Service d'action extérieur (SAE) dont dépend EULEX, alors dirigé par Catherine Ashton. Elle a également déclaré avoir été freinée dans d'autres enquêtes, notamment sur des privatisations frauduleuses d'entreprises, dès que les noms de personnalités kosovares devenaient trop voyants.

La presse serbe, qui considère avec méfiance cette mission chargée d'accompagner le Kosovo vers l'indépendance, soupçonne que d'autres affaires de corruption pourraient expliquer le maintien sous les verrous du leader politique du Nord-Kosovo, Oliver Ivanovic, accusé de crimes de guerre en dépit de preuves l'en disculpant, preuves qui auraient été falsifiées par EULEX. De même, les acquittements dont bénéficient quasi-systématiquement les anciens leaders de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), contrôlant aujourd'hui l'essentiel des institutions du Kosovo, lors de plusieurs procès pour crimes de guerre, crimes de droit commun ou affaires de corruption, pourraient ne pas s'expliquer uniquement par l'élimination ou l'intimidation des témoins, mais aussi par des versements aux procureurs et juges d'EULEX, qui détiennent la haute main sur ces procès. Le quotidien de Belgrade, Politika, considère que ces derniers, au lieu d'apporter les normes légales de leurs pays au Kosovo, «_se sont adaptés aux coutumes locales_».

Côté EULEX, si on dément avoir menacé de trainer Bamieh et Koha Ditore devant les tribunaux s'ils rendaient publiques ces affaires, comme ceux-ci l'affirment1, on se limite à déclarer qu'une enquête interne «_est en cours_» depuis 2013 à propos des accusations de la procureure, une enquête qualifiée de «_mensonge_» et de «_farce complète_» par cette dernière. Quant au juge Florit, il clame son innocence et affirme avoir été blanchi par cette enquête – qui serait donc achevée.

Enquêtes en cascade

Telle semble être la stratégie suivie par l'UE pour étouffer l'affaire_: enquêter… Au début novembre, pressée par des députés européens, la toute nouvelle «_Haute représentante_» du SAE, Federica Mogherini, a annoncé l'ouverture d'une enquête «_indépendante_» sur les accusations de Bamieh. Deux semaines plus tard, le médiateur de l'UE, Emily O'Reilly, ouvrait sa propre enquête. Entre-temps, les justices kosovare et italienne auraient décidé d'entamer leurs propres investigations. Rien de mieux pour créer la confusion et noyer le poisson dans les eaux nauséabondes de l'establishment euro-politico-mafieux du Kosovo.

De l'avis de plusieurs observateurs, le Tribunal sur les crimes de l'UCK, décidé par le Conseil de sécurité de l'ONU en juillet dernier, pourrait faire les frais de la profonde crise qui secoue EULEX. En effet, celle-ci a été chargée de mettre en place, hors du Kosovo, ce tribunal, créé sur recommandation d'une autre enquête, portant sur les allégations du rapport du sénateur suisse Dick Marty au Conseil de l'Europe (2010)2, concernant des trafics d'organes de prisonniers, notamment serbes, pendant ou peu après la «_guerre du Kosovo_». Selon Marty, les organisateurs de ce trafic seraient certains des principaux dirigeants politiques actuels de l'entité, dont le Premier ministre sortant, Hashim Thaci.

Avec une crédibilité morale et politique aussi entamée, on peut douter qu'EULEX ose affronter les encore nombreux sympathisants et vétérans de l'UCK qui ne manqueraient de se mobiliser si leur chef était mis en accusation. À nouveau, l'impunité_devrait être assurée pour les ex-dirigeants de l'UCK, en échange de la prolongation du statut de protectorat attribué à ce petit territoire pseudo-indépendant, gangrené par le crime, la corruption et le nettoyage ethnique. Au grand dam des victimes, majoritairement serbes et non-albanaises, envoyées aux oubliettes de l'histoire au nom d'une illusoire stabilité des Balkans. ■

* *Chercheur au GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix)*

(1) Bamieh affirme avoir même reçu des menaces –

(2) Le rapport est disponible sur le site du Conseil de l'Europe.

DR48.sla Pagina: 12 Datum: di jan 27 2015

Vers une nouvelle politique d'endiguement ?

François Licoppe*

La géopolitique est éminemment difficile à décrypter, les décisions étant par définition tenues secrètes même si les autorités américaines sont souvent moins avares en matière de diffusion d'information qu'on voudrait le penser. La géopolitique est complexe car elle implique les interventions de différentes forces, de différents pays, de différents blocs. Elle est aussi compliquée car ses objectifs peuvent varier dans le temps et suivant les couleurs politiques des gouvernements en poste qui peuvent changer relativement rapidement. La Russie (ex URSS) s'est souvent plainte de la politique de « containment » ou d'endiguement que les États Unis, et avant elle la Grande Bretagne, mettaient en œuvre contre elle. La Russie est, pour reprendre les termes de Mackinder une puissance terrestre, les États Unis étant une puissance maritime. Depuis des siècles, la Russie essaye d'atteindre les mers du Sud afin de pouvoir se dégager. Ce n'est pas sans raison que sur ces dernières décennies, un très grand nombre de conflits ont eu lieu entre ses frontières sud et l'Océan Indien.

L'Afghanistan, l'Irak ont fait l'objet de nombreuses invasions et renversements de pouvoirs sur ces 30 dernières années. Aujourd'hui, en l'espace d'à peine 15 ans, les États Unis sont rentrés en conflit pour une troisième fois avec ce dernier pays. Chaque fois, ses autorités ont trouvé une bonne raison pour aller s'immiscer dans les affaires de ce pays. En 1991, après avoir laissé croire à Saddam Hussein qu'il avait le champ libre pour envahir le Koweït, ils ont saisi cette occasion pour intervenir, prenant garde cependant de ne pas détruire le régime Baas.

En 2003, quelque mois après les événements du 11 septembre 2001, Colin Powell a été obligé de se parjurer déclarant que le Pentagone détenait la preuve de la présence d'armes de destructions massives dans ce même pays. On sait que l'Histoire lui a donné tort. A l'heure actuelle, sous prétexte qu'une bande de fanatiques est en train de commettre des exactions innommables, les États Unis ont réuni une coalition d'alliés pour aller porter une nouvelle fois le fer et le feu dans cette région. Pas seulement en Irak, mais aussi en Syrie et certains de ses alliés, à savoir l'Égypte et l'Arabie Saoudite, se sont déjà essayés à quelques frappes dans une seconde guerre en Libye. Les conflits ont marqués presque toutes les époques, de César à Louis XIV, mais ce qui est aujourd'hui extraordinaire c'est la multiplication de ceux-ci. Nous en avons déjà cité trois mais il y a peu il y avait le conflit israélo-palestinien, l'intervention française au Mali et bon nombre de pays sont en situation de guerre larvée en Afrique et dans le Caucase.

Un autre fait quelque peu exceptionnel est qu'un autre (encore un) conflit prend place aux frontières de l'Europe, en Ukraine. Dégager de ce conflit les raisons et mobiles est aussi difficile mais il convient de souligner que l'Ukraine a une situation géographique particulière. Non seulement son territoire est entre la Russie et l'Europe mais c'est aussi par là que transite une grande partie des ressources énergétiques russes à destination de l'Europe. Il n'a échappé à l'attention de personne que cette composante énergétique se retrouve dans pratiquement tous les conflits précités. L'Irak possède du pétrole, tout comme la Libye et on a appris également, l'existence d'importantes réserves d'eau au large de Gaza.

L'Afrique est aussi une terre extrêmement riche en matières premières. Une grande partie de l'uranium provient ainsi du Congo où la situation est tout sauf stable, il en est de même au Nigeria qui défraye l'actualité avec sa secte Boko Haram où l'on retrouve beaucoup de pétrole. Un événement majeur s'est déroulé ces quelques dernières années : pour la première fois depuis 30 ans, les Etats Unis ont retrouvé leur indépendance en matière énergétique. Le gaz et le pétrole de schiste qui y ont été trouvés en quantité leur permet de pouvoir envisager leur politique étrangère de manière différente. Des terminaux de LPG sont construits sur ses côtes et ils n'attendent plus qu'une autorisation du Congrès pour pouvoir l'exporter. Tous les conflits précités bordent l'Europe à une distance plus ou moins grande et ont lieu dans des endroits de passage ou de production des matières énergétiques nécessaires à sa survie.

Outre les conflits armés, les évolutions politiques ont amené l'Europe à se fâcher avec la Russie, comme déjà énoncé l'un de ses principaux fournisseurs de gaz. Tout récemment et pour la première fois depuis les événements de 1991 où le FIS avait failli prendre le pouvoir, c'est de l'Algérie dont on reparle suite à l'enlèvement et la décapitation d'un guide de montagne français. L'Algérie est le second fournisseur de gaz à l'Europe.

Nos relations en termes de politiques étrangères ne se sont sans doute jamais aussi mal portées et nous voilà aujourd'hui, Belgique y compris, entraînés dans une nouvelle guerre, entourés d'ennemis tant à l'Est qu'au Sud comme si nous nous étions enfermés de notre propre chef alors qu'au contraire de la Russie des tsars le monde nous était ouvert. Ne nous nous serions pas endigués nous-mêmes ? Ou nous y aurions nous été aidés ? ■

* *Analyste politique et économique; animateur de l'Alliance 19-20 et de Constituante.be*

Envie d'adhérer au PC?
Contactez-nous via notre site internet:
www.particommuniste.be

DR48.sla Pagina: 13 Datum: di jan 27 2015

Barroso à l'UCL

Marie, étudiante à l'UCL

Durant la semaine du 17 novembre dernier, le président sortant de la Commission Européenne était professeur visiteur à l'Université Catholique de Louvain. Réaction suite à son cours du 19 novembre intitulé « les trois derniers élargissements et la crise ukrainienne ».

J'avoue avoir eu la naïveté de nourrir quelques espoirs concernant les propos que M. Barroso allait tenir lors de son cours. Sans doute, libéré de sa fonction au sein de la CE, allait-il exprimer des idées plus proches de la réalité que sa propagande habituelle, d'autant plus qu'il s'adressait à un public qui était selon toute attente plus instruit que la moyenne ? Pardonnez ma candeur juvénile!Comme un esprit plus sensé eût pu s'en douter, le discours de Barroso ne dévia nullement de la rhétorique traditionnelle de l'UE, et ses talents oratoires furent admirablement mis à contribution pour manipuler les faits au profit de l'Occident « démocratique » et jeter le discrédit sur la politique de la Russie.

Barroso dépeint l'UE comme une divinité bienveillante envers les États convertis à sa doctrine libératrice, mais aussi compréhensive envers les impies résistant à ses tentatives d'évangélisation. En effet, si les pays ne bénéficient pas du développement économique et de l'indépendance offerts par l'UE, ils se voient proposer une politique de voisinage que tous les peuples s'empresseront d'accepter. Qui refuserait un moyen d'échapper à « l'ours russe », comme le dit si bien Barroso ?

Car la Russie, menée par le « fils du ressentiment de l'écroulement soviétique », comprenez Poutine, cherche à rétablir sa sphère d'influence par les moyens les plus fourbes. C'est ainsi qu'elle fait pression sur de malheureux pays tels que l'Arménie pour renforcer son union eurasiatique, qu'elle contrôlera comme Athènes a contrôlé la ligue de Délos. C'est sous les menaces de la Russie – et non dans un accès de bon sens – que l'Ukraine a refusé le traité d'association avec l'UE. C'est par un attentat des « rebelles pro-russes » que l'avion malaisien a été abattu. Où sont les preuves, demandez-vous ? Quelle question ! Comment osez-vous douter de la bonne foi d'un homme qui n'a à cœur que de vous protéger de l'impérialisme russe ?

Barroso fait passer ses mensonges en les enrobant dans juste assez de vérité pour paraître crédible à un esprit conditionné par la propagande occidentale, technique fort habile ; pourtant, il ponctue ses propos de quelques maximes générales bien moins habiles, dont la plus risible est : « un homme politique correct n'a pas d'autre objectif que d'être reconnu ». Où sont donc les idéaux qui ont fait les grands hommes ? Le politicien ne doit-il pas justement défendre le bien-être du peuple qu'il représente aux dépens de ses intérêts personnels ? Revoilà ma naïveté…

Si nous pouvons aisément nous moquer des élucubrations d'un vétéran de la démagogie, la réaction du public amène au contraire à des sentiments plus graves : les futurs experts politiques de notre pays, qui formaient la majeure partie de l'auditoire, buvaient les paroles de Barroso, riaient à ses piques lancées contre Poutine et applaudirent avec ferveur à la fin de son exposé, et ce sans aucun esprit critique. Les questions posées allaient d'ailleurs dans le sens d'une diabolisation de la Russie. Une seule âme courageuse a osé braver la censure conventionnelle pour demander pourquoi l'UE ne faisait rien pour améliorer la situation humanitaire en Ukraine, au contraire de la Russie. La réponse, de façon peu surprenante, fut que l'UE est le premier donateur et l'acteur le plus engagé dans l'aide à l'Ukraine. Mais, M. Barroso, si votre aide humanitaire consiste à financer un gouvernement selon vos propres dires corrompu, ne pensez-vous pas qu'elle risque de ne pas réaliser les nobles intentions que vous vous prêtez ?

Voilà donc ce qui nous attend, une énième génération de soi-disant politiciens et spécialistes à la solde de la dictature néolibérale ■

À l'ONU, les droits de l'homme au moment de voter

Confrontée à la renaissance virulente des nostalgiques du nazisme et des forces néo-fascistes dans des pays qui font partie de son voisinage proche (tels les pays baltes et dernièrement, et avec quelle virulence, l'Ukraine), la délégation russe auprès les Nations Unies avait présenté une motion contre la glorification du nazisme pour qu'elle soit discutée lors de sa 69ème assemblée générale.

Dans ce document, finalement approuvé par 155 pays sur 173, «..les membres de l'Assemblée générale de l'Onu expriment leur « profonde préoccupation par la glorification de toute forme de mouvement nazi, de néonazisme et des anciens membres de la Waffen SS, y compris par la construction de monuments commémoratifs et la tenue de manifestations publiques ». Par ailleurs, la résolution signale l'augmentation du nombre d'incidents ayant nature raciste à travers le monde, ainsi que la montée des mouvements extrémistes et des partis politiques prônant l'idéologie nazie, la xénophobie et la supériorité raciale.

A noter que parmi les 55 pays qui se sont abstenus, on retrouve tous les pays membres de l'UE (dont, bien entendu, la Belgique). Seulement 3 pays ont voté contré : le Canada, les Etats Unis et, bien entendu, l'Ukraine.

Chroniques du temps qui passe

Vladmir Caller

La fin du blocus à Cuba

La décision constitue sans doute un événement que l'on peut qualifier d'historique ; un peuple sanctionné pendant plus d'un demi-siècle par son puissant voisin qui ne supportait pas ses démonstrations d'insoumission. Pour les grands médias bien- pensants du système, ce n'est que la preuve de la grande lucidité du Président Obama; un témoignage de son progressisme capable de résister aux cubains de Miami et à la droite du parti républicain. Du côté de la gauche, parfois, une presque euphorie, «grand triomphe de la révolution cubaine qui a fait plier l'impérialisme américain» selon Salim Lamrani, spécialiste reconnu des questions latino-américaines et militant infatigable de la solidarité avec la révolution cubaine. Les choses sont peut-être un peu plus complexes. Bien entendu, le pays et sa population tireront des bénéfices importants de la fin du blocus mais les risques politiques de cette victoire ne nous semblent pas négligeables.

Dans la violente confrontation qui l'oppose à la Russie, Obama a tout intérêt à affaiblir cette alliance de fait existante entre ces pays qui résistent à sa logique de guerre froide et dont Cuba fait partie. Il a aussi compris que la meilleure manière de combattre un pays socialiste, c'est le déploiement du dit «soft power» (la puissance douce); les grands investissements, le commerce intensif, le tourisme de masse (plus d'un million d'américains attendus annuellement dans l'île dès le rétablissement des relations diplomatiques). Ce n'est donc pas un hasard que l'American Chamber of Commerce, le loby des affaires le plus important des États Unis, fasse partie des plus ardents partisans de la levée du blocus. Ce n'est pas non plus un hasard que le même Obama signât, le lendemain même de l'annonce du projet de rétablissement des relations avec Cuba, la «Loi de défense des droits de l'homme et de la société civile au Venezuela 2014»; une loi destinée à relancer, sous le sempiternel prétexte des «droits de l'homme», le même processus qu'il prétend vouloir arrêter à Cuba. Yes, he can Obama!

Presque inaperçue, une déclaration de pré-guerre

Le 4 décembre passé, la Chambre des représentants des USA a adopté la résolution 758 que le sénateur Ron Paul, pourtant républicain, considère «comme l'un des pires textes de loi jamais votés». En effet, même au temps du faucon Ronald Reagan l'on n'avait pas vu adopté un texte guerrier de ce calibre et ce sous des arguments particulièrement malhonnêtes. Ainsi, la loi approuvée demande au gouvernement, rien de moins que de, «procéder à un examen du dispositif, de l'état d'alerte et des responsabilités des forces armées des États-Unis, ainsi que des forces des autres membres de l'Otan, afin de déterminer si les contributions et les mesures de chacun suffisent à remplir l'obligation de légitime défense collective au sens de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, et de préciser les mesures requises pour remédier à toute déficience».

Ce qui est impressionnant dans ce cas, c'est la pauvreté et la totale mauvaise foi des arguments utilisés pour justifier ce vote destiné, l'objectif saute aux yeux,à aggraver encore l'affrontement avec la Russie de Poutine qui commet la faute de ne pas être aussi docile que celle de Eltsine. Des arguments souvent à la limite du ridicule. Ainsi, parmi les attendus justificatifs de la loi, la Chambre accuse la Russie, sans apporter la moindre preuve, d'être à l'origine de l'accident du vol 17 de la Malaysia Airlines qui s'est écrasé en Ukraine puisque ce vol « a été touché par un missile tiré par les forces séparatistes soutenues par la Russie dans l'est de l'Ukraine». Autrement dit, la Chambre s'octroie le droit de décider l'origine de l'accident sans attendre les conclusions de l'enquête en cours menée par les Nations Unis et ce, en sachant parfaitement que les États Unis refusent toujours d'apporter les enregistrements et vidéos que leurs services ont pris dans la zone de l'accident.

Tout et n'importe quoi semble bon pour justifier l'énormité dans l'irresponsabilité politique de la loi approuvée. Y compris le fait que la Russie maintienne ses rapports commerciaux avec la Syrie, et ce y compris dans le domaine de l'armement ; ou le fait que des élections aient eu lieu dans l'est ukrainien sous, selon les parlementaires américains, les ordres du Kremlin. Le fait que la Russie réclame des lourds impayés à l'Ukraine et décide de ne pas continuer à subventionner le prix du pétrole à un pays à la pointe des politiques anti-russes est aussi un argument de poids pour les avocats de cette loi. Lesquels ne touchent mot, bien entendu, sur les violences sanctions de l'Occident contre les russes. Pas un mot, non plus, sur le véritable coup d'Etat organisé par l'ambassade américaine à Kiev sous la direction de Victoria Nuland, la secrétaire aux affaires européennes du gouvernement Obama ni, surtout, à propos des révélations de l'ONG américaine Human Rights Watch dénonçant l'utilisation massive de bombes à fragmentation, c'est à dire des attaques aveugles utilisées par l'armée de Kiev à l'encontre des populations qui résistent à son emprise, Constater qu'une loi de cet acabit a pu être approuvée par 411 voix contre 10 en dit long sur l'atmosphère qui prime dans la politique américaine aujourd'hui; et en dit long aussi sur la dignité et le courage des 10 parlementaires qui se sont refusés à la cautionner. ■

Soutenir le DR ?
Participer à sa diffusion ?

Contactez-nous :
dr@particommuniste.be
www.ledrapeaurouge.be

DR48.sla Pagina: 15
Datum: di jan 27 2015

...suite de l'article Grèce 2014 - La texture du réel

d'après ce qu'on peut entendre et vivre à Athènes, les consciences se retournent et les comportements électoraux se précisent. Au 25 janvier 2015 donc, même ceux de l'extrême gauche par exemple, voire des anarchistes et à l'exception notable de la direction et des militants du KKE (Parti communiste grec), tous alors, ont voté SYRIZA : *"Rien que pour faire dégager cette infamie qui nous gouverne"*. Ces gens, tout en demeurant très critiques vis à vis du parti d'Alexis Tsipras, espèrent toutefois qu'un gouvernement SYRIZA garantira enfin les droits et les libertés le plus élémentaires des citoyens. Quant au KKE, il pose la question, non dépourvue de sens, de comment Syriza pourra accomplir ses promesses tout en restant attaché à la construction européenne et à sa monnaie unique. Sauf que la victoire SYRIZA inaugure un autre avenir aux yeux de tous.

La presse grecque du moment se remémore enfin les événements d'un autre décembre, celui de 1944, toujours à Athènes. Ces événements avaient alors inauguré la bataille qui opposa les forces britanniques, les Royalistes et les paramilitaires déjà au service des Allemands mais "réutilisés", à ceux de la gauche et du Front National de Libération, EAM, (animé en particulier par le PC grec), en prélude... à la guerre civile qui prit fin en 1949.

De manière moins « idéologique » que par le passé ; des historiens novateurs, à l'instar de Yannis Skalidakis posent la question de l'assise matérielle de l'influence de l'EAM. Dans un article publié ce 23 décembre dans le site ww.iskra.gr, Skalidakis estime que la confiance accordé à l'EAM était d'abord liée à sa reforme monétaire, à savoir l'abandon total du « drachme de l'Occupation », et son remplacement par un système double, la monnaie anglaise en or et par du blé. Toute comparaison avec le dilemme dans lequel se trouve actuellement Syriza dans le domaine de sa politique monétaire est certes délicate, qui plus est, au moment du règne de l'euro et son imaginaire symbolique et politique préfabriqué.

Le contexte grec demeure toutefois tragique et décisif 70 ans après. Il est désormais question de survie tout court pour le plus grand nombre, et alors autant, pour ce qui tient de la poursuite des politiques d'austérité à travers l'UE, voire de l'ébranlement alors plausible de la zone euro.

Le calcul de la Troïka, tiendrait vraisemblablement d'un jeu d'échecs : sans doute qu'un gouvernement SYRIZA formé en février 2015 se retrouverait, et cela en quelques jours seulement, sans soutien financier, à défaut d'un accord conclu avec les "créanciers" dits "institutionnels". Le manque immédiat s'élèverait d'après la presse grecque à environ 13 milliards d'euros, tandis que les marchés des capitaux resteraient toujours fermés pour la Grèce. La décision de l'Eurogroupe (de décembre) marque singulièrement le report de la négociation concernant la dite cinquième et supposée dernière évaluation de la Grèce, à un moment prochain (et provoqué), où le paysage politique à Athènes deviendrait plus clair.

Le moment décisif

En d'autres termes, les bailleurs « veulent » se retrouver face à un gouvernement de gauche, mais alors embourbé dans une situation de faiblesse économique et donc politique sans précédant. D'après donc l'analyse présumée de la Troïka, cette dernière serait en position de force face à un gouvernement ne disposant pas les moyens de sa politique. Calcul risqué ? La période de la campagne électorale a été lancée officiellement, et elle sera difficile. Personne ne peut prédire comment la situation va évoluer dans les prochaines semaines. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura polarisation et usage instrumentalisée de la peur du côté du pouvoir actuel. Son argument central se base sur la difficulté de parvenir à un « bon accord » avec les créanciers, en raison de l'incertitude politique, synonyme à leurs yeux d'une victoire électorale potentielle de SYRIZA.

Hardoúvelis, le banquier-ministre des Finances, a déclaré que *« ces élections retarderont sans doute les reformes »* (médias grecs du 29 décembre) tandis que du côté de SYRIZA ... il se trouve face à cette équation compliquée, à savoir, mettre fin à l'austérité sans sortir de l'euro.

Les plumes journalistiques mainstream ont aussitôt emprunté leur... Chemin des Dames: *« L'Europe en a des sueurs froides. La perspective d'élections législatives anticipées se rapproche en Grèce et le parti de la gauche radicale SYRIZA, qui promet de faire annuler le programme d'austérité et d'effacer la dette, est aux portes du pouvoir»* 1. Il y a de quoi trembler, en effet, devant un certain retour des peuples et de la Phronesis, face à la démesure et face aux crimes du "financiérisme" (au demeurant... grand maître des médias). Parce que, plus que SYRIZA et ses positions politiques, c'est le probable déclic politique et la dynamique qui pourraient en découler que nos oligarchies redoutent.

Moment alors unique dont la gravité se confronte à une historicité accélérée, celle de la crise, grecque comme européenne. Temps alors à la fois imaginaire et décidément fort significatif comme aurait dit le philosophe de *"Socialisme ou Barbarie"*, Cornelius Castoriadis. Un temps sans téléologie car "suiviste" d'une histoire comme processus, espérons-le de création. D'une progression pourtant qui n'a rien d'inéluctable. Seule certitude : La « stratégie du choc », vécue et surtout pratiquée, ne laissera plus aucun répit aux populations; sauf évidemment si elle s'arrête.

L'abolition des souverainetés, des droits, et en dernier lieu des peuples eux-mêmes (en tant que collectivités créatrices du fait politique), ainsi que d'une partie de leurs imaginaires, conduisant à la prédation des ressources, y compris « humaines », relèverait peut-être de l'inéluctable. À moins de faire preuve, dans l'urgence, de grande inventivité ; essentielle plus que jamais pour l'avenir. ■

** Auteur de "La Grèce Fantôme" (Fayard - 2013) ; créateur du site www.greekcrisis.fr*

(1) « Les gauches radicales inquiètent Bruxelles », Le Monde du 28.12.2014

DR48.sla Pagina: 16 Datum: di jan 27 2015

La jeunesse dans la rue: retour sur trois mois de luttes et de rencontres

Julien Hannote*

Nous suspections depuis le début des négociations après les élections de mai un renforcement des politiques antisociales déjà initiées sous le précédent gouvernement. Tout fut confirmé dès la mise en place du nouveau gouvernement fédéral ultralibéral : report de l'âge légal de la pension à 67 ans en 2030, saut de l'indexation automatique des salaires et exécution de la décision du gouvernement précédent d'exclure des allocations d'insertion des milliers de chômeurs à partir du 1er janvier 2015. Sans oublier, pour remplir les exigences de l'OTAN, l'achat de nouveaux avions militaires. Voilà rapidement quelques mesures emblématiques de ce gouvernement. Face à ces attaques frontales envers les travailleurs mais aussi envers la jeunesse de notre pays, il était nécessaire pour la JC de résister et contre-attaquer par notre présence sur le terrain mais aussi sur le plan idéologique.

Ainsi dès la fin octobre, le gouvernement fédéral à peine formé, des mouvements de résistance dans la rue se mirent en place dans toutes les régions du pays, que ce soient des initiatives populaires et associatives, syndicales ou partisanes. Et les jeunes ont eu une part belle dans ces mouvements d'opposition directe aux politiques "austéritaires" et antisociales du gouvernement Michel. Ils ont aussi combattu les projets des gouvernements régionaux qui déguisent l'austérité sous l'appellation de la "rigueur". Peu importe le mot, pour les jeunes communistes, ce n'est pas en coupant dans les dépenses sociales qu'on investit dans l'avenir ; un avenir que les nouveaux gouvernements disent vouloir protéger du fardeau de la dette et des déficits budgétaires à combler.

Pourtant, ces déficits, ils les creusent eux-mêmes en réduisant les rentrées de l'État, par exemple en réduisant les cotisations sociales patronales. Pire, ils ne font rien pour investir dans la jeunesse en reculant l'âge légal de la pension à 67 ans. Ce n'est pas en poussant les citoyens en fin de carrière à travailler davantage (parfois en temps partiel réduisant l'accès à une pension complète) qu'on va réduire le chômage des jeunes. Au contraire, il va progresser et nous empêcher, nous les jeunes, de prétendre à une pension complète.

Contre toutes ces mesures, la jeunesse communiste fut de toutes les luttes possibles : elle était à la Protest Parade à l'initiative du PTB le dimanche 19 octobre mais elle était aussi présente à l'appel des jeunes FGTB du vendredi 24 octobre où nous avons eu une tribune pour expliquer nos revendications. Pour les jeunes communistes, il est clair qu'il faut faire tomber ce gouvernement mais pas pour retrouver l'alternance d'auparavant. Il faut venir dans les luttes avec un autre projet de société qui ne soit pas seulement de la résistance pour défendre les conquêtes sociales de nos parents et mais que nous aussi, nous ayons l'esprit conquérant, que nous aussi, nous puissions arracher de nouveaux droits tels que les 32h/semaine sans perte de salaire et avec embauche compensatoire ou obtenir des augmentations de salaire.

Il restait encore pour ce premier mois de résistance de cet automne rouge, une dernière manifestation à laquelle il était important pour nous de participer : le dimanche 26, nous étions devant le centre fermé de Steenokkerzeel pour manifester notre soutien et notre solidarité aux sans-papiers menacés d'expulsion et enfermés dans des prisons qui ne disent pas leur nom. La jeunesse communiste avait directement signé l'appel du CRER (Coordination contre les Rafles et les Expulsions et pour la Régularisation) qui voulait dénoncer la volonté du nouveau Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Théo Francken, de renfermer des enfants dans les centres fermés, alors que la Belgique a déjà été condamnée pour ces faits par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Après cette action, il nous restait du temps pour préparer la grande manifestation nationale syndicale en front commun du 6 novembre. Elle fut un véritable succès et mit quelque peu la pression sur le gouvernement. À titre personnel, je ne me souviens pas avoir déjà connu une telle mobilisation. Les syndicats avaient prévu de poursuivre et d'organiser la pression pendant un mois et demi : il s'agissait d'organiser des grèves tournantes où là aussi, nous ne fûmes pas en reste. Nous devions être sur les piquets pour soutenir ceux qui se battent pour nos droits, et nous devions aussi nous démarquer : à Liège, pour la grève tournante du 1er décembre et pour la grève générale du 15, nous sommes venus à notre fédération avec une idée qui fut d'emblée acceptée. Nous avons donc préparé à deux reprises près de 60 litres de soupe solidaire que nous avons principalement distribués auprès des camarades grévistes au piquet des Hauts-sarts en restant avec eux pendant 4 heures. Notre volonté était de montrer que nous luttions avec eux, que nous étions avec eux et notre présence ainsi que notre soupe furent très bien accueillies. Ce fut l'occasion de belles rencontres où beaucoup se sont rappelé la JC et le PC à leurs beaux souvenirs.

De belles rencontres, il y en eut aussi à Roubaix le 22 novembre où nous avons trouvé le temps de nous rendre pour une fête locale du PCF où notre présence pendant les débats mais aussi après, fut très appréciée. Ainsi, depuis la mi-octobre, nous avons réappris fièrement ce qu'était la lutte et l'Internationale. Qu'elles continuent ! ■

* *Jeune communiste liégeois*

DR48.sla Pagina: 17 Datum: di jan 27 2015

...suite de l'article Travailleurs et justice

inopérante, c'est la partie la plus forte ; en l'occurrence toujours l'employeur.

Ainsi il ne faut pas s'étonner de voir fleurir des abus manifestes qui bientôt deviennent la norme. Imaginons un employeur qui voudrait se débarrasser d'un travailleur ayant une grande ancienneté. Un licenciement normal pourrait lui coûter plusieurs années de salaire en préavis ou indemnité de rupture. Un licenciement pour faute grave, par contre, ne lui coûte rien. Du jour au lendemain le travailleur peut être mis à la porte sans préavis ni indemnité. Il suffit de trouver (ou imaginer) un motif grave. Et celui-ci peut être totalement folklorique puisqu'in fine il ne devra s'en justifier qu'au tribunal, pour autant que le travailleur prenne la peine et ait les ressources pour y aller. Avec un peu de soin dans le choix du motif, on a une chance sur deux de gagner. Dans le cas contraire, l'employeur devra alors l'indemnité de rupture que de toute manière il devait à ce travailleur. Le surcoût n'est pour lui que celui des frais d'avocats, dépense déductible. Pourquoi donc se priver d'interpréter de manière un peu « large » le concept de faute grave ?

Comme expliqué ci-dessus, le droit est formé essentiellement par la jurisprudence, vu le flou des lois. La jurisprudence évolue au fil du temps et au fil des évolutions des mœurs. Mais les tribunaux sont confrontés de plus en plus souvent avec des situations relevant d'une interprétation patronale extensive du concept, il y aura immanquablement ci et là des juges pour penser comme l'employeur et faire progressivement évoluer la jurisprudence dans le sens d'une acception de plus en plus large et subjective du concept de faute grave. Cette inégalité dans l'accès à la justice entre les employeurs et les travailleurs a pour conséquence une plus grande visibilité en justice du point de vue des employeurs et se traduit donc aussi, au fil du temps, par une évolution de la jurisprudence en défaveur des travailleurs.

On a donc affaire à un véritable cercle vicieux. L'accès de plus en plus difficile du travailleur à la Justice transforme le droit social dans le sens de l'intérêt patronal, et détourne plus encore le travailleur de cette Justice. On peut imaginer des solutions techniques multiples à ce problème. Revoir la procédure (éviter que l'affaire en appel soit reconsidérée depuis zéro) pour écourter la procédure. Sanctionner les parties qui encombrent les tribunaux d'affaires téméraires. Accepter l'évidence que dans la relation employeur/travailleur, le travailleur est la partie la plus faible et accepter la dissymétrie (par exemple dans les indemnités de procédure) pour corriger ce déséquilibre. Le problème de fond reste dans la méfiance dans une institution qui n'a pas pour objet de rétablir la justice sociale ni de faire œuvre progressiste. Et privilégier l'approche collective et la confrontation directe entre intérêts des travailleurs et des actionnaires, sur le lieu même et à travers la relation de travail. ■

** Secrétaire permanent CNE*

La mort en Ukraine d'un antifasciste grec

Kosta Goussis

« Thanassis Kossès a perdu la vie fin novembre aux abords de l'aérodrome de Donetsk, lors d'une attaque des commandes de Kiev qui a causé aussi la mort de beaucoup de miliciens. Né à Razdolnie, à la sortie de Donietsk, Thanassis Kossès était l'un des milliers de citoyens de descendance grecque de la région. Ayant étudié l'histoire et l'archéologie, il a vécu ces 20 dernières années à Athènes, avec sa femme et ses deux enfants. Il y a quelques mois il était revenu à Donietsk pour prendre soin de sa mère âgée.

Quand ont commencé les bestialités nazies, Thanassis prit la décision de se mettre au service de l'unité de Presse et de Propagande de la Brigade internationale active dans la résistance de l'Est ukrainien et envoyait régulièrement des articles en Grèce. Il œuvrait par son témoignage direct, à briser la propagande qu'imposent les médias de masse à la botte du régime et la politique de la coalition gouvernementale et de ses mentors en Occident. Thanasis Kossès, profondément engagé dans la lutte antifasciste et la victoire de l'insurrection populaire, prit cet été une décision difficile et héroïque. En juillet il écrivait: «Les prochains jours il se peut que je laisse un peu de côté le 'travail journalistique' et que je prenne les armes. J'ai demandé et été admis dans les unités militaires en cours de formation. Ce n'est pas le moment où on peut rester neutre. Maintenant, il faut frapper les fascistes de front!» Il avait 50 ans.

Nous avons rencontré Thanassis Kossès dans le cadre de la Campagne antifasciste pour l'Ukraine et nous avons discuté au moyen d'internet. Dès le début de la Campagne nous écoutions avec fierté un Grec qui en dépit des risques, était à Donetsk dans la tourmente. Nous étions encore plus touchés d'apprendre qu'il s'était engagé dans la milice populaire et que l'arme à la main il honorait les meilleures traditions antifascistes internationalistes du mouvement populaire et progressiste. L'armée ukrainienne et les fascistes préparent sous les instructions des États-Unis et de l'UE de nouvelles frappes contre Donietsk et Lougansk. La République en constitution, pour laquelle il combattait, refusait de reconnaître le régime d'extrême droite de Kiev et avait organisé des élections où la participation, au milieu des bombardements, avait été massive. De nouvelles autorités politiques furent élues forgeant ainsi l'unité populaire.

Une certaine « gauche » qui met sous la même enseigne les adversaires d'une guerre «inter-impérialiste», doit réévaluer sa position et le gouvernement grec doit enfin assumer la responsabilité de son admission/complicité aux crimes de guerre commis dans la région. Le sacrifice de Thanassis alimentera notre détermination et nous inspirera à jamais!..

DR48.sla Pagina: 18 Datum: di jan 27 2015

"Le Sel de la Terre"

Un film de Wim Wenders et de son fils Juliano Salgado

Robert Waeles

Vous êtes le sel de la terre ; mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on ? (Matthieu 5:13)

« Le Sel de la terre » est une fresque évoquant la vie du photographe brésilien Sebastião Salgado, sa longue marche des utopies des années 70 jusqu'à l'actuelle fin des illusions, qui a reçu le prix spécial « Un Certain Regard » au festival de Cannes 2014.

Ce film, c'est d'abord une histoire de filiation pour Juliano, qui a souvent vu partir son père Sebastião de longs mois, puis revenir en leur racontant de merveilleuses histoires des quatre coins du monde. Pour le réaliser, Wim Wenders, a rapidement renoncé à la technique de l'interview. Il a enfermé Salgado dans une chambre noire, face à ses images défilant sur un prompteur. Et c'est son émotion qu'il a enregistré avec une caméra invisible et qu'il nous offre de partager.

Tout a commencé au Brésil où il est né le 8 février 1944. Il obtient une maîtrise d'économie à l'Université de Sao Paulo en 1967. A cette époque, avec sa femme Lelia Deluiz Wanick, ils militent contre la dictature militaire dans le mouvement révolutionnaire du leader étudiant Carlos Marighella, ce qui les oblige à s'exiler en France dès 1969.

En 1971, un contrat avec l'Organisation internationale du café (ICO), lui permet de voyager dans tout le monde tropical Leica en main. En 1973, il plaque le café et pour la photo. Le 30 mars 1981 à Washington DC, c'est le coup de chance : Salgado est présent lorsque Ronald Reagan est victime d'une tentative d'assassinat en pleine rue. Les photos de l'évènement lui permettent de financer son indépendance mais, contrairement aux photographes de « news », il ira chercher ses sujets là où aucune actualité immédiate ne le sollicite. En 1986, il sort son premier livre, Autres Amériques, sur les pauvres en Amérique latine, avec un de ses reportages les plus célèbres, La Mine d'or de Serra Pelada, au Brésil qui montre d'innombrables fourmis humaines agrippées à la roche, peinant dans les mines d'or. La même année, sort Sahel , résultat d'une collaboration d'un an avec Médecins sans frontières en Afrique.

Jusqu'en 1992, il entreprend d'immortaliser les divers aspects du travail agricole traditionnel dans le monde, une réalisation monumentale qui tente de garder trace de toutes ces activités en voie de disparition face à l'agro-industrie chimique. Dans les sept années suivantes, il s'intéresse aux migrations dans le monde et publie un nouvel album : L'Exode où il écrit : « Plus que jamais, je sens que la race humaine est une. Au-delà des différences de couleur, de langue, de culture et de possibilités, les sentiments et les réactions de chacun sont identiques. Les gens fuient les guerres pour échapper à la mort ; ils émigrent pour améliorer leur sort ; ils se forgent de nouvelles existences dans des pays étrangers : ils s'adaptent aux pires situations... ».

Quel que soit son sujet, ses photos sont toutes extraordinairement belles, et les drames qu'il décrit sont aussi extraordinairement effrayants. Assez paradoxalement, on lui reproche d'associer les deux dans la même image. L'écrivain américaine Susan Sontag s'interroge sur « l'inauthenticité du beau » dans l'œuvre de Salgado. Le photographe est accusé d'utiliser de manière cynique et commerciale la misère humaine, d'enjoliver les scènes dramatiques qu'il saisit au risque de leur faire perdre leur authenticité.

Dans son travail, Salgado fait montre d'un véritable savoir-faire de peintre jouant sur les clairs -obscurs, organisant les plans dans le cadre de sa photo. Et comme, en plus, il a décidé de se limiter au noir et blanc, il rejoint l'univers du dessin, de la gravure. C'est son choix : consacrer aux plus misérables des hommes un regard qu'on avait l'habitude de réserver aux seigneurs des siècles passés. Malheureusement, c'est ainsi que, paradoxalement, la beauté de ses images nuit au message social que Salgado entend leur donner. Regardant des enfants mourir de faim sur papier glacé, le spectateur bien assis dans son fauteuil, se demande si le photographe avait au moins porté secours à son sujet après le dernier clic. Ce qui n'est pas inscrit sur chaque photo, c'est le temps qu'il a passé avec ces villageois, ces réfugiés avant de les photographier. Ses clichés sont pris en accord et en sympathie (dans le vrai sens du terme) avec eux.

Même s'il a pu considérer ces reproches comme injustes, Salgado semble y avoir été sensible. Il a sillonné la terre en aventurier engagé, mais les grandes catastrophes humaines ont fini par l'atteindre au plus profond. Au terme de son aventure, le photographe a trouvé la guérison en revenant au pays de son enfance, à sa famille, et à la nature sauvage du vaste domaine de son enfance de Bulcão près d'Aimorès (Minas Geraes) qu'il retrouve en 1998. Avec sa femme, ils replanteront quelques arbres, amorce d'une nouvelle forêt sur les terres épuisées par des années d'exploitation.

C'est pour témoigner d'une œuvre qui arrive à un tournant que Wim Wenders et Juliano Salgado ont réalisé ce film. Le Sel de la Terre évoque les deux préoccupations de l'humanité d'aujourd'hui: la paix et l'environnement. Tout au long du film, l'épopée violente (guerres, exodes, famines) des populations de tous les continents alterne avec la célébration des merveilles de la nature: malheureusement, l'un ne compense pas l'autre. Les utopies sont mortes, les drames humains ont simplement changé de nature. Mais en plus, d'autres menaces sont apparues: les forêts de Bornéo, d'Amazonie et d'ailleurs sont en sursis. La bataille pour le cadre de vie des hommes devra s'ajouter aux autres luttes.. ■

DR48.sla Pagina: 19
Datum: di jan 27 2015

Soutenir *Le Drapeau Rouge* !

Dans un moment où tout indique qu'en exécution des politiques ultralibérales dictées par l'Union européenne et les grands intérêts financiers internationaux, des graves mesures anti-populaires seront mises en éxécution, il nous semble urgent d'organiser les résistances. À cet effet, la présence d'une presse militante, de dénonciation et propositions alternatives nous semble indispensable.

Pour ces raisons et pour aider à la diffusion de notre presse, nous vous invitons à nous soutenir.
Pour ce faire, vous avez le choix :

- De prendre un abonnement ou réabonnement ordinaire (15 € pour 11 numéros)
- D'opter pour un abonnement ou un réabonnement de soutien (25 €) ou de grand soutien (50 €). Voir le numéro de compte ci-dessous.
- D'offrir un abonnement à une amitié ou connaissance.

Dans les 2 premiers cas, n'oubliez pas de mentionner votre adresse sur le bulletin de virement en 'communication'; dans le troisième cas indiquez, toujours en 'communication', le nom et adresse de l'ami bénéficiaire de l'abonnement. Dans tous les cas, le journal vous sera envoyé sous pli fermé à votre adresse (ou à l'adresse de l'ami)

Vous pouvez aussi nous commander (par téléphone ou via notre adresse électronique) le nombre d'exemplaires que vous croyez pouvoir vendre dans votre entourage!

N'oubliez pas que ce n'est que grâce à ses lecteurs que le presse militante survit!

Sommaire

L'INVITÉ DU DR
"Le Pacte Budgétaire (TSCG) viole de manière flagrante la Constitution"
Karin Verelst p.2-3

SOCIAL
Grève ou prise d'otage ?
Thierry Verhoeven p.4

SOCIAL
Ça branle dans le manche?
Thierry Verhoeven p.5

SOCIAL
Le travailleur face à la Justice
Martin Willems p.6-7

ACTUALITE
Lux-Leaks ? Késako ?
Freddy Visconti p.8

INTERNATIONAL
Grèce 2014-2015 - La texture du réel
Panagiotis Grigoriou p.9

INTERNATIONAL
Les vrais vainqueurs du référendum écossais
Shaun Docherty p. 10-11

INTERNATIONAL
L'UE au Kosovo Faites ce que je dis…
Georges Berghezan p.12

GEOPOLITIQUE
Vers une nouvelle politique d'endiguement ?
François Licoppe p.13

TEMOIGNAGE
Barroso à l'UCL
Marie p.14

POLITIQUE
Chroniques du temps qui passe
Vladmir Caller p.15

JEUNESSE
La jeunesse dans la rue
Julien Hannotep.17

CINEMA
"Le Sel de la Terre"
Robert Waeles p.19

Où trouver le DR?

La Louvière : **Club Achille Chavée,** 34 rue Albelville, 7100 La Louvière. Liège : **Librairie Entretemps** (asbl **Barricade**), 19-21 rue Pierreuse, 4000 Liège. Mons : **Librairie du Parc,** 24, rue du Parc, 7000 Mons. Namur : **Librairie Papyrus,** 16 rue Bas de la Place, 5000 Namur.Wavre : **Librairie Colette,** 10 place Henri Berger, 1300 Wavre.

Bruxelles : **Tropismes,** 11 Galerie des Princes, 1000 Bruxelles • **Filigrane,** 38 avenue des Arts, 1040 Etterbeek • **Librairie Candide,** Place Brugmann, 1050 Ixelles • **Librairie Joli Mai,** 29 av. Paul Dejaer, 1060 Saint-Gilles • **Librairie New Livourne,** 33 rue Potaerdenberg, 1070 Anderlecht

le drapeau rouge

Journal du Parti Communiste

Editeur responsable : Claude Coussement
Rédacteur en chef : Vladimir Caller

Nous contacter?

dr@particommuniste.be

Adresse : 4, Rouppe • 1000 Bruxelles
tél : 0477 23 70 58 • 02 537 66 81

Abonnement 11 numéros : 15 € • à l'étranger : 23 €
Abonnement de soutien : 25 €
Abonnement de grand soutien : 50 €
Chômeurs, étudiants : 8 €

Nouveau Compte en banque :
IBAN BE89 0004 1185 1185
ATTENTION ! Veuillez indiquer votre adresse sur le bulletin de virement en communication. Merci !